

Transport aérien

Air Algérie : cinq nouvelles destinations lancées P 16



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Dimanche 25 octobre 2026 / N° 1452 / PRIX 20 DA



Développement local et moyens financiers

LES COLLECTIVITÉS LOCALES AU CENTRE DES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES

Le développement des collectivités locales constitue un enjeu majeur, avec la nécessité de renforcer les moyens des communes et des wilayas pour répondre aux besoins des citoyens et soutenir les projets de développement local. P 2



SAHARA OCCIDENTAL : LE FRONT POLISARIO MET WASHINGTON FACE À SES RESPONSABILITÉS P 4



Il nous a quittés hier, à l'âge de 99 ans ALI HAROUN, UNE VIE AU SERVICE DU PAYS

Militant de la première heure, acteur engagé de la Révolution algérienne, avocat et homme de culture, Ali Haroun a consacré sa vie au combat pour l'indépendance et à la défense des intérêts de l'Algérie. Figure marquante de la Fédération du FLN en France, il a contribué à l'action politique, médiatique et diplomatique du mouvement national. P 4



DÉVELOPPEMENT LOCAL ET MOYENS FINANCIERS

Les collectivités locales au centre des priorités budgétaires

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, a insisté, hier, sur la nécessité d'assurer une utilisation optimale des crédits prévus dans le budget proposé pour son secteur au titre de 2027, tout en renforçant le suivi des programmes au niveau local.

PAR MAHREZ Z.

Présentant les grandes lignes du budget devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2027, le ministre a mis l'accent sur le soutien aux collectivités locales, le développement de proximité et la poursuite de la réorganisation territoriale. Le budget proposé pour le secteur de l'Intérieur s'élève à 1 562,5 milliards de dinars en autorisations d'engagement et à 1 557,4 milliards de dinars en crédits de paiement. Les recettes fiscales revenant aux collectivités locales devraient atteindre 646,23 milliards de dinars en 2027, contre 608,14 milliards de dinars en 2026, soit une hausse de 38,09 milliards de dinars. Les crédits proposés pour le soutien aux collectivités locales atteignent 675,6 milliards de dinars, en hausse de 16,6 milliards de dinars, soit 2,39 % par rapport à 2026. Brahim Merad a souligné que les collectivités locales occupent une place essentielle dans le budget du secteur, compte tenu de

leurs responsabilités directes dans la prise en charge des besoins quotidiens des citoyens, la gestion des services publics et la mise en œuvre des programmes de développement local. Il a insisté sur la nécessité de leur permettre d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions, afin d'obtenir des résultats concrets ayant un impact positif sur la vie quotidienne et les conditions de vie des citoyens.

Vers l'élargissement des prérogatives des walis

Parmi les priorités annoncées pour 2027 figure le renforcement du rôle des walis dans l'exécution de l'investissement public. Brahim Merad a évoqué l'élargissement de leurs prérogatives afin de leur permettre de superviser la réalisation de tout programme spécifique décidé par le Conseil des ministres, au lieu de limiter leur champ d'intervention aux programmes complémentaires de développement des wilayas. La modernisation de l'administration et l'accélération de la transition numérique figurent également parmi les

priorités du secteur, parallèlement à la poursuite de la réorganisation territoriale et au renforcement du suivi des programmes et des projets au niveau local. Pour la Sécurité nationale, les crédits proposés atteignent 616,6 milliards de dinars en autorisations d'engagement et 623,3 milliards de dinars en crédits de paiement. Une enveloppe de 2,75 milliards de dinars en autorisations d'engagement et de 513 millions de dinars en crédits de paiement est prévue au profit des onze nouvelles wilayas, afin de renforcer la couverture sécuritaire. Concernant la Protection civile, les crédits proposés s'élèvent à 132,86 milliards de dinars en autorisations d'engagement et à 118,6 milliards de dinars en crédits de paiement. Brahim Merad a souligné l'importance stratégique de ce corps dans le dispositif de prévention et d'intervention, notamment face aux incendies de forêt et aux différents risques majeurs. Les crédits prévus sont destinés à la mise en œuvre du programme d'urgence consacré à la Protection civile, décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Ce



programme comprend la révision du statut particulier du corps et du régime indemnitaire, un plan de recrutement d'urgence ainsi que le renforcement des unités, des moyens et des équipements nécessaires. Dans ce cadre, 839 millions de dinars en autorisations d'engagement et 280 millions de dinars en crédits de paiement sont destinés à la réalisation des sièges des directions de la Protection civile dans les nouvelles wilayas. En conclusion de sa présentation, Brahim Merad a affirmé que le projet de budget du secteur pour

2027 traduisait les priorités accordées à l'amélioration de la gestion locale, au développement et à l'investissement public. Il a enfin souligné « l'importance particulière de l'année 2027, marquée par l'échéance électorale prévue le 28 novembre prochain », qui donnera lieu au renouvellement des assemblées populaires communales et de wilaya. Ces dernières sont appelées, selon le ministre, « à jouer un rôle actif dans la définition des priorités du développement local et l'expression des préoccupations des citoyens ». ■

Le Parlement convoqué aujourd'hui en session extraordinaire

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Conseil de la nation ont reçu des convocations officielles les invitant à participer à deux réunions extraordinaires prévues aujourd'hui. La session dont il est question a été précédée de réunions préparatoires au sein des deux chambres du Parlement. Ainsi, le bureau de l'APN s'est réuni jeudi, tandis que celui du Conseil de la nation s'est réuni hier. Cette dernière réunion, élargie aux présidents des groupes parlementaires et au délégué des membres non affiliés à un groupe parlementaire, a porté sur « le calendrier des travaux du Conseil de la nation pour la période à venir, ainsi que sur un échange de vues concernant divers autres points », indique un communiqué du Conseil. Selon les informations rapportées par El Khabar, la séance de l'APN est programmée à 10 heures, alors que celle du Conseil de la nation doit se tenir dans l'après-midi. Des sources parlementaires citées par le même journal avancent que ces réunions devraient porter sur la coopération militaire avec le Niger, ainsi que sur l'examen et l'approbation d'un décret présidentiel relatif à la défense nationale. Le texte s'inscrirait dans le cadre de l'application de l'alinéa 2 de l'article 91 de la

Constitution, qui habilite le président de la République, en sa qualité de chef suprême des forces armées et de responsable de la défense nationale, à autoriser l'envoi d'unités de l'Armée nationale populaire (ANP) à l'étranger. Toujours selon ces sources, les débats devraient être encadrés, avec des interventions limitées à vingt minutes pour les présidents des groupes parlementaires. Aucune communication officielle n'a toutefois confirmé, à ce stade, les informations relatives à l'ordre du jour. Introduite dans la Constitution de 2020, la disposition autorisant l'engagement d'unités de l'ANP hors du territoire national prévoit l'approbation à la majorité des deux tiers des membres de chacune des deux chambres du Parlement. Cette procédure constitue le cadre institutionnel dans lequel pourrait être examinée une éventuelle décision relative à la coopération militaire avec le Niger. La question intervient dans un contexte régional marqué par les tensions sécuritaires au Sahel et par le renforcement des relations entre Alger et Niamey. À la fin du mois d'août dernier, l'Algérie avait envoyé quatre avions de chasse Sukhoï Su-30 au Niger, au lendemain d'une tentative de putsch avortée dans ce pays. Interrogé sur cette opération lors d'une

entrevue diffusée le 3 octobre, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait écarté toute remise en cause de la doctrine de défense nationale. Il avait expliqué que la tentative de coup d'État à Niamey avait été perçue comme « une provocation », d'autant qu'elle était survenue peu après la visite en Algérie du chef du gouvernement nigérien, Ali Mahaman Lamine Zeine. « Nous avons envoyé des avions parce que certains ne veulent pas connaître leurs limites (...) Les choses sont claires. Il s'agit de nous provoquer ? Alors, nous aussi, nous envoyons nos avions », avait déclaré le chef de l'État. Les récents échanges entre responsables algériens et nigériens témoignent de l'importance accordée par Alger à la stabilité de son voisinage méridional. Le 10 octobre, à Béchar, le chef d'état-major de l'ANP, le général d'armée Saïd Chanegriha, avait souligné que l'Algérie n'aborderait pas les crises sahéliennes comme un acteur extérieur. « L'Algérie n'aborde pas les crises du Sahel en tant qu'acteur externe, mais comme partenaire authentique, conscient que la stabilité de ses voisins est une condition essentielle pour sa propre stabilité », avait-il affirmé. Le 21 octobre, lors de la réception du ministre nigérien de la Défense, Saïd Cha-

negriha a de nouveau exprimé la disponibilité de l'armée algérienne à approfondir les relations bilatérales dans ce domaine. Il a réaffirmé « l'entière disposition de l'ANP à examiner toute proposition nigérienne de nature à renforcer notre coopération militaire et sécuritaire, au service des intérêts suprêmes de nos deux pays frères et en droite ligne de la ferme volonté de leurs dirigeants ». Ces déclarations interviennent alors que les autorités algériennes affichent leur volonté de préserver la stabilité régionale et de consolider les relations avec les pays voisins, dans un environnement sécuritaire particulièrement sensible. Pour l'ancien ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani, un renforcement du soutien algérien au Niger pourrait également être envisagé à la lumière des rivalités géopolitiques dans la région. Il estime que, face à une « stratégie de déstabilisation régionale » dans laquelle il met en cause les Émirats arabes unis, le Maroc, Israël et certains relais français, les autorités algériennes pourraient être amenées à accroître leur soutien au gouvernement de Niamey. Selon lui, ces manœuvres chercheraient notamment à entraver le retour de l'Algérie dans son espace régional naturel et à compromettre le projet de gazoduc

transsaharien. Le président Tebboune avait lui-même insisté, le 3 octobre, sur les intérêts économiques et stratégiques engagés dans la relation avec le Niger. « Aujourd'hui, nous avons des intérêts, nous avons conclu des accords (avec le Niger, ndlr) dans le pétrole, les mines et d'autres domaines. Puis quelqu'un vient tout casser en une seule nuit », avait-il déclaré. Un ancien diplomate interrogé par nos confrères de TSA considère, pour sa part, que le Niger occupe une position particulièrement exposée aux rivalités régionales. « Le Niger est le ventre mou de la région. Il est soumis à beaucoup de convoitises », explique-t-il, estimant qu'une partie des stratégies visant à affaiblir l'Algérie prend forme dans cet espace. Sur le plan juridique, ce diplomate souligne que la Constitution fournit un cadre à un éventuel engagement militaire à l'étranger, tandis que les accords bilatéraux de coopération militaire offrent une base conventionnelle aux relations entre les deux pays. Il relève néanmoins qu'une demande publique et formelle des autorités nigériennes faciliterait la gestion diplomatique et médiatique d'une telle démarche. Une clarification qui permettrait, selon lui, de mieux encadrer toute évolution du soutien militaire à Niamey. Y. R.

L'EXPRESS	Quotidien national d'information édité par la SARL ADRA.COM Adresse : Maison de la presse Abdolkader Safir, 02 Rue Farid Zoulouache, Kouba, Alger Redaction@lexpressquotidien.dz www.lexpressquotidien.dz Tél./Fax : 028 26 99 24 Service-pub@lexpressquotidien.dz	GÉRANT : NOURDINE BRAHMI DIRECTEUR HONORAIRE: ZAHIR MEHDAOUI DIRECTEUR DE LA PUBLICATION RABAH YOUSSEF RABAH	«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À: L'Entreprise Nationale de communication d'Édition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42 Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.43 / 020.05.13.77 Email : agence.regie@anep.com.dz Programme.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz	Impression: Société d'Impression d'Alger (SIA) Diffusion: Media Distribution Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.
-------------------------	---	--	--	--

SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario met Washington face à ses responsabilités

Le dossier du Sahara occidental entre dans une nouvelle phase de tension diplomatique. Le 20 octobre, les États-Unis ont préparé un premier projet de résolution, dit « projet zéro », consacré au renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso).

PAR NASSIM TERKI

Le texte prévoit de faire du plan d'autonomie marocain la seule solution viable au différend et envisage une transformation progressive de la mission onusienne en mission politique, accompagnée d'une réduction de ses effectifs. Cette orientation a suscité une réaction ferme du Front Polisario. Dans une lettre adressée jeudi 22 octobre à la présidente en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadrice grecque Aglaia Balta, son représentant auprès des Nations unies, Sidi Mohamed Omar, a dénoncé un projet qui, selon lui, s'écarte des principes du droit international et du cadre juridique régissant la décolonisation du Sahara occidental. Le diplomate sahraoui a qualifié le texte de « violation extrêmement dangereuse et sans précédent ». Le Front Polisario estime que le projet reprend unilatéralement les positions américaine et marocaine, tout en remettant en cause les fondements du processus politique engagé sous l'égide des Nations unies. La contestation porte notamment sur l'avenir de la Minurso, créée en 1991 dans le cadre du plan de règlement ONU-OUA. Cette mission avait été mise en place à la suite d'un accord entre les deux parties, le Front Polisario et le Maroc, afin de contribuer à la mise en œuvre du processus de règlement, qui prévoyait notamment l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Pour le Front Polisario, toute modification unilatérale de ce cadre au profit des positions marocaines compromettrait les efforts entrepris depuis plusieurs décennies. Dans sa lettre, Sidi Mohamed Omar a ainsi déclaré : « Le contenu du projet zéro ne peut servir de base à aucune délibération sur la Minurso ou le processus de paix ». Le mouvement sahraoui a également averti qu'il pourrait mettre fin à sa participation au processus politique si le texte était adopté sans changements significatifs. Il a formulé sa position en ces termes : « Si le projet était adopté sans modifications substantielles et significatives, le Front Polisario n'aurait d'autre choix que de se désengager du processus de paix dans son ensemble. » Cette menace intervient alors que les discussions se poursuivent à New York entre les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Le projet américain demeure un texte de travail soumis



à la négociation, dont le contenu peut encore évoluer avant le vote attendu les 30 ou 31 octobre. Au-delà de la question du mandat de la Minurso, le Front Polisario inscrit sa contestation dans le cadre du droit international. Il rappelle que le Sahara occidental figure parmi les territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU et que son statut relève du processus de décolonisation prévu par la Charte des Nations unies. Le principe de l'autodétermination des peuples, consacré notamment par la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies, constitue un élément central de ce cadre juridique. Il implique que la population concernée puisse déterminer librement son statut politique. Le Front Polisario défend ainsi l'organisation d'un référendum permettant aux Sahraouis de choisir leur avenir, y compris l'indépendance. Dans sa lettre, le mouvement affirme que « la souveraineté sur le territoire appartient exclusivement au peuple sahraoui, conformément aux avis de la Cour internationale de justice (CIJ) ». L'avis consultatif rendu par la CIJ en octobre 1975 avait reconnu l'existence de certains liens d'allégeance entre des tribus du territoire et le sultan du Maroc, ainsi que des liens avec l'entité mauritanienne. La Cour avait toutefois conclu que les éléments qui lui avaient été présentés n'établissaient pas de liens de souveraineté territoriale de nature à remettre en cause l'application du principe d'autodétermination. Le Front Polisario estime donc que toute solution doit préserver la possibilité pour le peuple sahraoui d'exprimer librement sa volonté. Il met en garde contre les conséquences d'un cadre de négociation qui prédéterminerait l'issue du processus. Selon lui, « toute tentative d'imposer un cadre prédéfini, de restreindre l'exercice du droit à l'autodétermination ou d'avaliser une présence territoriale par la force minerait la stabilité régionale et détruirait le peu de confiance subsistant entre les parties au conflit ». Le débat juridique autour du Sahara occidental ne se limite pas aux instances onusiennes. La Cour de justice de l'Union euro-

péenne a, dans plusieurs décisions, rappelé la distinction entre le territoire du Maroc et celui du Sahara occidental. Dans ses arrêts du 4 octobre 2024, elle a notamment réaffirmé que ces deux territoires sont distincts et séparés et que l'exploitation des ressources du Sahara occidental doit respecter les droits du peuple sahraoui, notamment l'exigence de son consentement. Ces décisions s'inscrivent dans un cadre juridique qui distingue le statut du territoire de celui du Maroc. Elles sont régulièrement invoquées dans les débats portant sur les accords commerciaux, l'exploitation des ressources naturelles et les conditions d'un règlement politique. Pour le Front Polisario, la question ne peut donc être dissociée du droit à l'autodétermination. Il considère qu'une solution imposée ou négociée dans un cadre qui exclurait d'emblée certaines options ne pourrait constituer un règlement durable du conflit. Tout en maintenant son rejet du projet américain dans sa forme actuelle, le Front Polisario affirme rester attaché à une solution juste et durable. Il appelle les membres du Conseil de sécurité à agir pour préserver les chances d'un règlement politique et éviter une aggravation des tensions dans la région. Dans sa lettre, il les invite à « intervenir de manière constructive pour préserver le processus politique et éviter une escalade des tensions dans la région ». L'évolution du texte au cours des négociations sera déterminante. Le Conseil de sécurité doit renouveler le mandat de la Minurso avant son expiration, le 31 octobre. Les discussions portent ainsi à la fois sur l'avenir de la mission onusienne et sur le cadre politique dans lequel devra se poursuivre la recherche d'une solution au Sahara occidental. Le projet américain, qui privilégie le plan d'autonomie marocain et prévoit une évolution du rôle de la Minurso, se trouve donc au centre d'un débat où se croisent enjeux diplomatiques, sécurité régionale et droit à l'autodétermination. L'issue des négociations dira dans quelle mesure le texte aura été modifié avant le vote du Conseil de sécurité. ■

Abdelaziz Rahabi, ancien ministre et ambassadeur :

« L'autodétermination ne peut être écartée des négociations »

À l'approche de l'échéance du 31 octobre, le projet de résolution américain sur le renouvellement du mandat de la Minurso suscite des inquiétudes quant à l'avenir du processus politique au Sahara occidental. Dans une tribune publiée par TSA, l'ancien ministre et ambassadeur Abdelaziz Rahabi met en garde contre une évolution qui ferait du plan d'autonomie marocain l'unique base des négociations, au risque de marginaliser le droit à l'autodétermination. Le texte américain prévoit notamment de mettre fin au mandat de maintien de la paix de la mission le 30 avril 2027, avant sa transformation en une structure politique spéciale, ainsi qu'une réduction d'au moins 50 % de ses effectifs militaires autorisés. Il propose également de modifier son appellation, sans

référence au référendum prévu lors de sa création en 1991. Ces dispositions restent toutefois soumises aux consultations entre les membres du Conseil de sécurité. Pour Rahabi, cette évolution risque de remettre en cause les fondements de la Minurso, créée pour surveiller le cessez-le-feu et préparer une consultation des Sahraouis sur leur avenir. Il s'inquiète également des démarches visant à rechercher d'autres interlocuteurs sahraouis, alors que le Front Polisario est reconnu par les Nations unies comme représentant du peuple sahraoui. Il y voit une tentative de modifier l'équilibre entre les parties et de fragiliser le processus politique. L'ancien diplomate estime par ailleurs que les pressions exercées sur Alger s'inscrivent dans une approche transactionnelle de la diplomatie

américaine, notamment depuis l'accord de décembre 2020 associant la normalisation des relations entre le Maroc et Israël à la reconnaissance par Washington de la souveraineté marocaine revendiquée sur le Sahara occidental. Concernant les réfugiés sahraouis, Rahabi défend leur droit au retour et à l'autodétermination, mettant en garde contre des solutions qui pourraient conduire à leur déracinement ou à leur apatridie. Il souligne enfin le décalage entre les positions exprimées à l'Assemblée générale de l'ONU et les rapports de force au Conseil de sécurité. À ses yeux, faire du plan d'autonomie marocain la base exclusive des négociations compromettrait les chances d'un règlement durable fondé sur le droit à l'autodétermination.

N. T.

Éditorial l'EXPRESS

AUX AVANT-POSTES DE LA SÉCURITÉ AFRICAINE

PAR MAHDI B

Le sujet est connu : la lutte contre le terrorisme, en particulier dans la sous-région africaine du Sahel, est devenue l'une des priorités de la politique sécuritaire algérienne. Et ce, pour plusieurs raisons, notamment la volonté d'Alger de prévenir une menace potentielle et permanente contre la paix et la sécurité dans cette région, mais aussi de favoriser la mise en place progressive de mécanismes de développement économique et social, longtemps entravé par l'insécurité. Il est évident qu'en présence de la menace terroriste, le Sahel, et particulièrement sa partie nord, ne peut envisager sereinement aucun effort de développement. Les routes, les écoles, l'accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que le progrès social en général, demeurent difficiles à concrétiser. C'est pour ces raisons, entre autres liées à la sécurité des biens, des personnes et de la région, que l'Algérie a toujours plaidé, sur la scène internationale, notamment au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU, en faveur d'une lutte soutenue contre le terrorisme afin d'éradiquer cette menace. Faut-il rappeler, à cet égard, les travaux de la 11e réunion conjointe informelle entre les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et ceux du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, tenue jeudi dernier à New York et consacrée à plusieurs questions, dont la lutte contre le terrorisme en Afrique ? L'Algérie y a joué un rôle prépondérant. Les discussions ont notamment porté sur les opérations de soutien à la paix, la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité, le rôle des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité, l'exploitation illicite des ressources naturelles comme facteur d'exacerbation des conflits armés, ainsi que la protection des enfants dans les conflits armés. Fidèle à ses positions, l'Algérie a rappelé que le terrorisme ne constitue plus un défi régional circonscrit, mais représente désormais une menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. Cette situation exige un renforcement de la coordination et de la coopération entre l'UA et l'ONU, ainsi que l'adoption d'une approche collective et durable pour y faire face. Après avoir mis en garde contre l'élargissement de l'activité terroriste au Sahel et son extension à l'Afrique de l'Ouest, ainsi que contre ses liens croissants avec la criminalité transfrontalière organisée et l'exploitation des nouvelles technologies, Alger a souligné la nécessité d'intensifier les échanges de renseignements, de renforcer la coopération régionale et internationale et d'assécher les sources de financement du terrorisme. Pour l'Algérie, la lutte contre les enlèvements et le financement des groupes criminels et terroristes constitue également un enjeu majeur qui dépasse les frontières nationales, notamment en Afrique et plus particulièrement au Sahel. De nouveaux enjeux géopolitiques se sont greffés à une problématique sécuritaire ancienne : celle des ingérences étrangères dans une région dont les richesses minières suscitent de nombreuses convoitises. Les intérêts extérieurs qui s'y manifestent alimentent ainsi les inquiétudes quant aux conséquences de rivalités géopolitiques sur la stabilité régionale. Dans ce contexte, les informations faisant état de possibles ingérences étrangères dans le Sahel renforcent les préoccupations liées à la sécurité et à la souveraineté des pays de la région. La menace est réelle et les défis sécuritaires sont multiples. Sur le front de la lutte contre le terrorisme, il convient également de rappeler le rôle du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans la coordination des efforts des pays africains. Cette politique a été saluée par l'Union africaine, qui a souligné la direction et le rôle du coordinateur de l'UA pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent lors de l'un de ses sommets.

IL NOUS A QUITTÉS HIER, À L'ÂGE DE 99 ANS

Ali Haroun, une vie au service du pays

Le moudjahid et ancien membre du Haut Comité d'État, Mohamed Ali Haroun, s'est éteint à l'âge de 99 ans. Sa disparition referme une page importante de l'histoire du pays, celle d'un homme qui a traversé la guerre de Libération, l'édification de l'État indépendant et l'une des crises les plus douloureuses vécues par l'Algérie.

PAR BOUALEM B

Né en 1927 à Alger, Ali Haroun appartient à cette génération de militants qui ont choisi très tôt la voie du combat national. Formé au droit à Paris, à la faculté Panthéon-Sorbonne, il obtient le certificat d'aptitude à la profession d'avocat, puis un doctorat d'État. Ce parcours intellectuel ne l'éloigne pas de la cause nationale, bien au contraire. Dès 1955, il rejoint le Front de libération nationale (FLN) et s'investit dans l'action politique et médiatique de la Révolution. En 1956, sous la responsabilité de Mohamed Boudiaf, il dirige Résistance algérienne, journal publié à Tétouan. L'année suivante, il rejoint Tunis aux côtés d'Abane Ramdane, alors chargé d'El Moudjahid. Cette expérience le place au cœur de la bataille de l'information, un front essentiel dans une guerre où la parole comptait autant que les armes. En 1958, il est affecté à la Fédération de France du FLN, appelée la Septième Wilaya. Il y devient l'un des responsables politiques d'une organisation chargée de mobiliser les Algériens de France, d'organiser leur soutien à la Révolution et de défendre les militants arrêtés par les autorités coloniales. Ali Haroun a lui-même évoqué cette pé-

riode, marquée par la répression, les arrestations et la mobilisation d'une communauté placée sous haute surveillance. Son engagement le conduit au Conseil national de la Révolution algérienne, dont il est membre de 1960 à 1962. Il participe ainsi aux instances qui accompagnent les dernières années de la lutte et la marche du pays vers l'indépendance. Après 1962, Ali Haroun est élu député à la première Assemblée nationale constituante. Son mandat s'achève en 1963. Il choisit alors de prendre ses distances avec la vie politique et se consacre longuement à sa profession d'avocat au barreau d'Alger. Cette mise en retrait ne signifie pas qu'il disparaît de la scène publique. Homme de droit, il reste attaché aux principes de justice et à la défense des libertés. Lorsque le pays entre, au début des années 1990, dans une période d'une extrême gravité, il accepte de revenir au service public. Nommé ministre délégué aux Droits de l'homme en 1991, il devient, en janvier 1992, membre du Haut Comité d'État, instance collégiale appelée à exercer les prérogatives présidentielles dans un contexte de crise institutionnelle. Il y siège jusqu'en 1994. Ces années laissent une empreinte profonde dans la mémoire nationale. Ali Haroun y occupe une



place particulière, celle d'un homme issu de la Révolution appelé à affronter une réalité que personne n'avait imaginée au lendemain de l'indépendance. Il en tirera plus tard la matière de plusieurs ouvrages, dont Le Rempart, consacré à l'interruption du processus électoral après les

élections législatives de janvier 1992. Ali Haroun n'a jamais cessé d'écrire. Son livre le plus connu, La 7^e Wilaya, la guerre du FLN en France 1954-1962, publié en 1986, demeure une référence pour comprendre l'action du FLN hors des frontières algériennes. Il y restitue l'organi-

sation, les sacrifices et les dilemmes d'un combat mené loin du territoire national. Il publie ensuite L'Été de la discorde en 2000, L'Éclaircie en 2011, puis Le Rempart en 2014. En 2021, Le Second Front réunit des écrits et des documents de la Fédération de France du FLN. Cette œuvre témoigne d'une préoccupation constante : transmettre aux générations suivantes une mémoire précise, documentée et lucide. En 1995, aux côtés de Redha Malek, il participe à la création de l'Alliance nationale républicaine (ANR), un parti qui défend la démocratie et la laïcité. Ce choix confirme la cohérence d'un parcours placé sous le signe de l'engagement civique. En 2022, l'empereur du Japon lui décerne la haute distinction de l'Ordre du Trésor sacré, Rayons d'or en sautoir, en reconnaissance de sa contribution au développement des relations entre l'Algérie et le Japon. Cette distinction rappelle que son action a dépassé le cadre strictement national. Ali Haroun laisse l'image d'un moudjahid devenu juriste, d'un responsable devenu témoin et d'un homme qui a toujours cherché à relier l'histoire à la responsabilité. Sa disparition prive l'Algérie d'une voix qui a connu la guerre, la construction de l'État et les épreuves des années noires. ■

Tirsam prépare son virage vers les véhicules de tourisme

L'industrie automobile nationale pourrait connaître une nouvelle évolution avec l'éventuelle entrée du groupe Tirsam dans le segment des véhicules de tourisme. Reçu hier à Alger par le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, le dirigeant du groupe, Samir Maâla, a présenté l'état d'avancement des projets en cours et les perspectives de développement de nouvelles activités. Au centre des discussions figure la possibilité d'étendre les investissements actuels de Tirsam à la production de véhicules de tourisme ou de lancer un projet indépendant consacré à cette activité. Deux options sont ainsi à l'étude : élargir les infrastructures industrielles existantes ou créer une entité autonome. Dans cette perspective, le groupe mène des négociations avec des constructeurs automobiles internationaux en vue d'établir des partenariats permettant de développer une industrie intégrée de véhicules de tourisme. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs des pouvoirs publics visant à renforcer la production nationale et à consolider la filière automobile. À cette occasion, le ministre de l'Industrie a souligné la nécessité d'accroître le taux d'intégration locale et de développer le réseau national de sous-traitance. L'objectif est de favoriser la production de composants en Algérie, de réduire la facture des importations et de soutenir la création d'emplois industriels.

Le président de la République rend hommage à Ali Haroun : « Un homme de culture, un témoin de l'histoire »

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a rendu hommage au moudjahid Mohamed Ali Haroun, décédé hier, en saluant son engagement au service de la Révolution et de l'Algérie. Dans un message de condoléances, le chef de l'État a indiqué avoir appris

« avec une profonde émotion et une grande tristesse » la disparition de l'ancien militant. Ali Haroun fut l'un des premiers responsables de la Fédération du Front de libération nationale (FLN) en France, où il a exercé plusieurs missions politiques et médiatiques. Il a

également contribué à l'action diplomatique et au financement de la Révolution algérienne. Le président Tebboune a souligné le parcours d'un homme de culture, témoin des événements et auteur, ainsi que celui d'un éminent avocat et juriste. Ali Haroun a défendu des

détenus et des militants algériens devant les tribunaux français. Son engagement national s'est poursuivi après l'indépendance, notamment au sein de l'Assemblée constituante. Il a ensuite occupé des fonctions ministérielles et siégé au Haut Comité d'État.

MARCHÉ PÉTROLIER

Les tensions au Moyen-Orient propulsent le Brent à près de 117 dollars

PAR MAHREZ Z.

Les cours du pétrole ont clôturé la semaine de cotation en forte hausse, les tensions au Moyen-Orient portant le Brent à son plus haut niveau depuis près de six mois. Les inquiétudes concernant la sécurité des approvisionnements, alimentées par les attaques des rebelles houthis contre l'Arabie saoudite et les risques pesant sur le trafic maritime dans le Golfe, continuent de soutenir les prix. Vendredi, dernier jour de cotation de la semaine, le Brent de la mer du Nord, référence internationale, a clôturé à 116,72 dollars le baril, en hausse de 3,55 dollars, soit 3,14 %. Le brut américain West Texas Intermediate (WTI) a progressé de 3,80 dollars, soit 3,8 %, pour s'établir à 103,27 dollars. Sur la semaine, le Brent a gagné 6 %, tandis que le WTI a progressé de 2,3 %. Cette évolution prolonge la hausse enregistrée jeudi, lorsque le Brent avait déjà bondi de 4 % pour terminer à 113,17 dollars le baril, son niveau de clôture le plus élevé depuis le 4 mai. Les marchés intègrent dé-

sormais une prime de risque géopolitique liée à la possibilité de nouvelles perturbations de la production et des exportations d'hydrocarbures du Moyen-Orient. La hausse des cours intervient dans un contexte d'intensification des affrontements entre l'Arabie saoudite et les rebelles houthis du Yémen. Les attaques signalées contre des infrastructures énergétiques saoudiennes ont ravivé les craintes d'une extension des perturbations dans l'une des principales régions productrices de pétrole au monde. Jeudi, Saudi Aramco a ordonné l'évacuation de son siège à Dhahran, dans l'est du royaume, alors que les incidents visant les navires commerciaux et les infrastructures énergétiques alimentaient également les inquiétudes concernant la sécurité des routes d'exportation, notamment dans le détroit d'Ormuz et en mer Rouge. Par ailleurs, un déversement de pétrole provenant d'un pétrolier a été signalé la semaine dernière au large d'Oumm Al Quwaïn, aux Émirats arabes unis. Les autorités émiraties n'ont toutefois précisé ni l'origine de

la fuite ni l'identité du navire concerné. Dans ce contexte, les opérateurs restent préoccupés par la multiplication des incidents maritimes dans le Golfe. Ces risques pourraient entraîner une hausse des coûts de transport et d'assurance, tout en compliquant l'acheminement du brut vers les marchés internationaux. Les stocks mondiaux restent, par ailleurs, sous pression. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les stocks pétroliers ont diminué de 10 millions de barils à l'échelle mondiale en septembre. Les réserves terrestres ont reculé de 113 millions de barils, une baisse partiellement compensée par l'augmentation des volumes de pétrole en mer. Fin septembre, les stocks mondiaux étaient inférieurs de 509 millions de barils à leur niveau de fin février. Les tensions au Moyen-Orient se répercutent également sur les coûts logistiques. Dans son dernier rapport mensuel, l'AIE a souligné que les tarifs du transport maritime avaient atteint des niveaux records en septembre, sous l'effet de la hausse des primes d'assurance et des détours

imposés à certains navires pour éviter les zones de conflit. À court terme, l'évolution des cours dépendra largement, selon les analystes, de la situation sécuritaire au Moyen-Orient, de la continuité des exportations et de la capacité des producteurs à rétablir les volumes interrompus. Une nouvelle attaque contre des infrastructures stratégiques ou une dégradation du trafic dans le détroit d'Ormuz pourrait accentuer les tensions et maintenir les prix à des niveaux élevés. Les prévisions de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), publiées le 6 octobre, tablaient sur un prix moyen du Brent de 105 dollars le baril au quatrième trimestre 2026, soit 14 dollars de plus que dans ses projections précédentes. De son côté, UBS (Union Bank of Switzerland), banque suisse qui publie des analyses et des prévisions sur les marchés financiers, notamment sur le pétrole, a également relevé sa prévision pour le quatrième trimestre 2026 à 100 dollars le baril, estimant que le rétablissement des flux pétroliers restait fragile. ■

PROMOTION DU JOURNALISME

Boulimani rappelle l'engagement total du président de la République

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Boulimani, a présidé, jeudi, au Centre international de conférences (CIC) « Abdelatif-Rahal » à Alger, une cérémonie organisée en l'honneur de la corporation médiatique, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la presse, le 22 octobre de chaque année. A cette occasion, le ministre a mis en avant le soutien total du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la promotion du secteur de la presse et de l'information, afin de renforcer le professionnalisme des acteurs du métier et de servir le droit du citoyen à l'information.

Le ministre a rappelé les sacrifices consentis par les pionniers des médias algériens, qui « ont fait du journalisme une noble mission, qu'ils ont consacrée, avec dévouement et abnégation, à la défense de la patrie et des valeurs humaines les plus élevées ». Il a ajouté que cette page glorieuse de l'histoire de la presse nationale « continuera d'éclairer la voie aux générations successives de professionnels du secteur, à la faveur du soutien explicite dont bénéficie la profession de la part de l'Etat ».

Dans le cadre de la consolidation du dispositif juridique, conformément aux dispositions de la loi organique relative à l'information, de la loi régissant l'activité audiovisuelle et de la loi relative à la presse écrite et électronique, M. Boulimani a indiqué que le ministère de la Communication préparait actuellement des projets de textes d'application portant sur l'exercice du journalisme, la production audiovisuelle et la formation. Le ministère œuvre également à « renforcer la gouvernance numérique », en accordant « une importance particulière à la sécurité des données et à leur protection contre les risques cybernétiques », dans le cadre de l'accompagnement de la transformation numérique nationale. Dans le même contexte, le ministre a expliqué que l'intérêt ac-



cordé par l'Etat au secteur de la communication, et plus particulièrement à la profession de journaliste, « participe d'une politique globale visant à réaliser le développement durable en consolidant le système des droits et des libertés et en assurant le développement dans un climat de sécurité et de stabilité ». Il a également évoqué l'accompagnement par la

presse nationale des différents projets « qualitatifs et sans précédent » initiés par l'Etat ces dernières années, lesquels ont suscité l'intérêt des médias nationaux et même étrangers. Dans le même ordre d'idées, M. Boulimani a salué le rôle des médias dans le rapprochement de l'administration du citoyen, à travers

« la diffusion de l'information, l'explication des procédures et la valorisation des acquis, qui constituent des réalités témoignant d'une transformation positive profonde de la politique algérienne et qui ne reposent nullement sur une quelconque technique technologique de dissimulation, contrairement à ce que prétendent les ennemis de l'Algérie

et les adversaires du succès ». Il a tenu à saluer les efforts de la presse nationale visant à « mettre en lumière la force exceptionnelle de l'Algérie à surmonter les épreuves et à déjouer les complots, grâce au front intérieur solide et à la cohésion entre le peuple et son armée ». Il a notamment cité « l'élan massif de solidarité avec les victimes des incendies de l'été dernier ».

Le ministre a également salué « le patriotisme et le niveau de professionnalisme » dont fait preuve la presse nationale, deux facteurs de nature à « honorer la profession et à renforcer son rôle, notamment face aux attaques de propagande des mouches électroniques menées contre l'Algérie ».

Il convient de rappeler que la cérémonie s'est déroulée en présence de membres du Gouvernement, du président de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), M. Amar Bendjedda, ainsi que du président de l'Observatoire national de la communication du Niger, M. Ibrahim Diallo Anzou, accompagné d'une délégation médiatique de son pays. Etaient également présents des directeurs d'organes de presse publics et privés, des responsables d'organismes nationaux ainsi que des journalistes représentant différents médias nationaux. ■

L'ANEP et le CIP signent une convention de partenariat

En marge de la cérémonie de célébration de la Journée de la presse, l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) et le Centre international de la presse (CIP) ont signé une convention-cadre de	partenariat. Cet accord incarne la volonté des deux institutions d'établir une coopération constructive et de renforcer les passerelles de coordination et d'intégration, au service de la presse nationale et de	l'amélioration de ses performances, à travers l'unification des efforts, l'échange d'expertises et le développement de mécanismes de travail commun, en phase avec les transformations médiatiques répondant aux aspirations du	paysage journalistique national. La cérémonie a été marquée, en outre, par la projection d'un film documentaire retraçant les principales évolutions qu'a connues le paysage médiatique en Algérie, depuis la parution du journal	Résistance algérienne jusqu'à l'indépendance, tout en mettant en lumière les principales réformes engagées dans ce secteur, en phase avec les évolutions rapides que connaît le domaine des médias.
---	---	---	---	---

R. N.

ALORS QUE L'INFORMEL GANGRÈNE LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER

Les professionnels appellent à la mise en place de garde-fous

Les agents immobiliers ont dressé un tableau peu reluisant de la profession. Ils dénoncent le fait que les courtiers informels s'accaparent plus de 80 % du marché immobilier en Algérie, ce qu'ils considèrent comme un affront envers l'État avant d'être une atteinte à leur métier.

Face à cette situation, ils appellent les hautes autorités à assainir le secteur et à faire appliquer la loi.

«Aujourd'hui, 80 à 90 % des transactions s'effectuent dans le secteur informel ». C'est le constat alarmant dressé par Nordine Mensari, président de la Fédération nationale des agences immobilières (FNAI). Selon lui, « quiconque s'improvise en agent immobilier sans même en connaître le rôle ni les responsabilités, au point qu'il n'y a plus un seul endroit où une personne ne se substitue pas illégalement à notre profession », dénonce notre interlocuteur.

Outre les courtiers, l'agent immobilier fait face à une concurrence dé-

loyale écrasante des bureaux d'affaires indique le président du FNAI. Cette crise plonge le secteur dans un déficit sévère et contraint un nombre croissant d'opérateurs pourtant installés depuis de longues années à baisser le rideau.

Pis encore, acculés par cette situation économique difficile, certains professionnels finissent par se résigner à basculer eux-mêmes dans l'informel pour survivre en tant que simples courtiers. Un basculement particulièrement douloureux pour la profession. « Derrière chaque fermeture d'agence, nous avons une double perte. Non seulement nous perdons un professionnel qualifié, mais nous laissons le champ libre au secteur informel. N'ayant d'autre savoir-faire que ce métier, cet agent se retrouve contraint de basculer à son tour dans l'informel et de devenir simple courtier », regrette le président du FNAI rappelons que la Fédération lutte sans relâche depuis sa création en 1998, contre ce phéno-

mène et pour le respect strict de la déontologie. « La Fédération s'engage depuis toujours à professionnaliser la filière, défendre ses acteurs et faire respecter la déontologie de la profession. »

Face à ce délabrement du secteur, le président de la FNAI dénonce une dérive qui dépasse le seul cadre professionnel. « C'est une véritable insulte envers la nation avant d'en être une pour l'agent immobilier. Car bien qu'il s'agisse d'une profession réglementée, elle est aujourd'hui complètement abandonnée à l'informel. ».

Privé de son poids sur le marché, il ne peut pleinement exercer son rôle consistant à réguler le secteur et tirer les prix vers le bas sachant que l'État s'efforce d'injecter des logements publics sous différentes formules. « À l'inverse, le courtier informel ne fait que faire flamber les prix », poursuit M. Mensari.

Face à cette situation, une décision politique ferme et urgente de l'État

s'impose pour mettre fin à la situation qui prévaut, estime le président du FNAI.

Ce dernier rappelle qu'une avancée importante a déjà été obtenue auprès du ministère du Commerce, qui avait retiré les activités de vente et de location du cahier des charges des bureaux d'affaires.

Mais aujourd'hui, des créateurs de contenus s'improvisent en agents immobiliers et créent des pages spécialisées alors qu'ils n'ont aucune compétence ni légitimité dans ce métier, met en garde M. Mensari qui appelle l'État et les hautes autorités du pays à « intervenir en urgence pour stopper l'hémorragie provoquée par l'informel et mettre fin à cette anarchie. »

Selon lui, des leviers d'action existent déjà, notamment sur le plan numérique. «Ceux qui opèrent illégalement sur les réseaux sociaux peuvent être identifiés et sanctionnés », poursuit M. Mensari qui insiste sur le fait que seule une agence immobi-

lière agréée a le droit légal de filmer un bien et d'en publier l'annonce. »

Il fait savoir qu'à chaque événement que la Fédération prenne part, elle œuvre à sensibiliser les particuliers pour qu'ils s'adressent exclusivement aux agences immobilières. « L'agence dispose d'une garantie financière et d'une assurance socio-professionnelle. En passant par une agence agréée, le citoyen est protégé. En revanche, en faisant appel à un courtier informel ou à un bureau non habilité, le client se retrouve sans aucun recours en cas de litige », met en garde notre interlocuteur.

Il conclut sur la nécessité de protéger un secteur stratégique pour l'économie nationale« Il faut un véritable coup de balai pour assainir la profession et ne maintenir que les véritables acteurs du métier. « L'activité immobilière est réglementée. Il est important d'installer de véritables garde-fous et de faire appliquer rigoureusement la loi », a-t-il insisté.

M. K.

COMMERCE

Préparation de nouveaux **mécanismes** pour encadrer les marges et stabiliser les prix

La ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, a indiqué, jeudi à Alger, que son secteur s'attellait à l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à la régulation de l'activité des intermédiaires de vente et au plafonnement des marges de bénéfice.



Cela, tout en tenant compte des chaînes de production et de commercialisation, en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, mettant en avant la poursuite de la mobilisation des moyens financiers indispensables à l'appui de la stabilité des prix des produits de base et à la sauvegarde du pouvoir d'achat du citoyen, selon l'APS.

Présentant le budget du secteur dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2027 devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), la ministre a précisé que les récentes orientations du président de la République relatives au suivi quotidien des prix des produits de large consommation et de leur disponibilité revêtent une importance parti-

culière dans le cadre de l'orientation de l'action sectorielle vers davantage d'anticipation et d'efficacité.

Les mesures prévues dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République comprennent le renforcement du suivi local quotidien des prix et de la disponibilité des produits, en coordination avec les walis et les services locaux du secteur, ainsi que l'intensification des contrôles sur le terrain, afin de relever les dysfonctionnements, d'en vérifier les causes et d'orienter les interventions selon les données enregistrées, ajoute Mme Abdellatif.

Parallèlement, des actions sont menées pour renforcer la coordination entre le ministère de l'Intérieur et le Haut-Commissariat à la numérisation, en vue de développer une base de données numérique commune permettant de centraliser

et d'analyser les informations relatives à la disponibilité des produits et aux prix, et de mettre en place un mécanisme d'alerte précoce en cas de hausses anormales. Cette démarche englobe également la coordination concernant les mécanismes d'acquisition des surplus de production locale, leur stockage et leur déstockage en cas de besoin, outre le suivi des pratiques commerciales liées à la commercialisation des produits importés et à la vérification des écarts de prix constatés, précise la première responsable du secteur. La complémentarité entre le contrôle sur le terrain, l'information numérique et l'analyse économique, est à même de renforcer la capacité du secteur à intervenir en temps opportun, à appuyer la régularité de l'approvisionnement et à contribuer à la stabilité du marché, a-t-elle souligné.

R.E.

Commerce extérieur

L'Algérie et le Bangladesh examinent les opportunités d'exportation des dattes algériennes

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a reçu, jeudi, le ministre de l'Energie, des Ressources minières et de l'Electricité de la République populaire

du Bangladesh, Iqbal Hassan Mahmood, en visite de travail en Algérie, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération commerciale et économique entre les deux pays, indique un communiqué du ministère, rapporte l'APS. Cette rencontre, tenue en présence de cadres et responsables des deux parties, a permis de passer en revue l'état des relations de coopération commerciale entre l'Algérie et le Bangladesh et d'examiner les moyens de les renforcer et de développer les échanges bilatéraux, notamment dans le domaine de l'exportation des produits agricoles algériens. Dans ce cadre, le ministre bangladais a

affiché l'intérêt de son pays pour l'importation de dattes algériennes, ce qui contribuera à la diversification des marchés de destination des produits nationaux et au renforcement de leur présence à l'étranger. Les entretiens ont également porté sur les perspectives de coopération dans différents domaines commerciaux et les possibilités de nouer des partenariats entre les opérateurs économiques des deux pays, de manière à élargir la coopération commerciale et à consolider les relations économiques entre l'Algérie et le Bangladesh.

R.E.

Industrie

De nouvelles unités de production **inaugurées** à Oum El Bouaghi pour renforcer l'intégration nationale

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a inauguré et inspecté, jeudi dans la commune d'Aïn M'lila (Oum El Bouaghi), plusieurs unités industrielles réalisées dans le cadre de l'investissement privé.

Accompagné du wali d'Oum El Bouaghi, Benabdallah Chaïd Eddour, le ministre qui effectue une visite d'inspection et de travail, a d'abord inauguré une unité de fabrication de filtres pour voitures, poids-lourds et machines industrielles, selon l'APS. D'une capacité de production de 3.000 filtres par jour, cette unité est le fruit

d'un investissement estimé à 1,195 milliard de dinars, selon la fiche technique présentée au ministre. M. Kourtel a également inauguré, dans la zone industrielle d'Aïn M'lila, une unité industrielle spécialisée dans la fabrication d'huiles moteur et de lubrifiants. Réalisée au moyen d'un investissement de 1,2 milliard de dinars, cette usine, qui dispose d'une capacité de production de 25.000 tonnes par an, a généré 207 emplois directs. Le ministre de l'Industrie a souligné, en marge de l'inauguration de ces deux unités industrielles, ainsi que lors de la visite d'une unité de production de pièces et d'accessoires

automobiles en plastique et en caoutchouc, et d'une unité de production de plaquettes de frein, que le but de sa visite consiste à «évaluer la situation des opérateurs économiques afin de les accompagner et de les soutenir, d'autant qu'ils contribuent à la base industrielle du pays et participent à l'augmentation du taux d'intégration». Saluant les efforts des industriels, ils les a appelés à « accroître les capacités d'investissement de leurs entreprises, à s'appuyer sur les matières premières locales, garantir la qualité des produits fabriqués et en étudiant leurs prix ». Dans la commune de Meskiana, M.

Kourtel s'est rendu sur un site constituant un foncier industriel où il a souligné «la nécessité de l'exploiter pour l'investissement productif, en soutien à l'industrie nationale».

Le ministre de l'Industrie poursuivra sa visite dans la wilaya d'Oum El Bouaghi par l'inspection de la zone industrielle d'Aïn Beida et par l'inauguration, au chef-lieu de wilaya, d'une unité de production d'emballages destinés aux industries pharmaceutiques, avant de ponctuer sa tournée par une rencontre avec les opérateurs économiques.

R.E.

Matériel médical

Les opérateurs algériens misent sur l'innovation et la production locale

L'innovation technologique et le développement de la production locale constituent deux axes de développement du secteur du matériel médical en Algérie, ont souligné plusieurs opérateurs nationaux, en marge de la 5e édition du Salon international du laboratoire, de l'imagerie médicale et du bloc opératoire (IMLABOP 2026), qui prend fin samedi au Palais des expositions des Pins maritimes (SAFEX), à Alger. S'exprimant à l'APS en marge du Salon, les représentants de plusieurs entreprises participantes ont mis en avant les applications de l'intelligence artificielle (IA), la numérisation des examens médicaux et les solutions innovantes de diagnostic, ainsi que les initiatives visant à développer la fabrication nationale d'équipements et de consommables médicaux.

Dans ce cadre, Mehdi Benchoufi, membre de la diaspora algérienne établi à l'étranger et engagé dans la promotion de solutions médicales innovantes en Algérie, présente, à travers son entreprise implantée à Sidi Chami (Oran), des solutions d'échographie ultra-portables. Selon les représentants de cette entreprise, ces dispositifs permettent d'obtenir des images échographiques directement sur un téléphone portable, grâce à une sonde connectée à une application mobile. Ils facilitent l'examen de certains organes, l'orientation des patients vers les spécialistes appropriés et l'évaluation de la gravité de certaines situations, contribuant ainsi à accélérer leur prise en charge. De son côté, Youcef Latreche, représentant d'une entreprise spécialisée dans la distribution de solutions d'imagerie médicale et d'anatomopathologie, a souligné l'apport de l'IA dans l'échographie, notamment pour aider à détecter des lésions et à mesurer certaines anomalies. Ces outils demeurent complémentaires à l'expertise médicale et aux examens nécessaires au diagnostic, a-t-il précisé. Il a également fait état de travaux visant à développer un prototype de pièces destinées aux appareils d'échographie et aux tables de radiologie, dans la perspective d'explorer les possibilités de fabrication locale.

Cette orientation vers la production locale concerne également les réactifs, les consommables et les équipements de laboratoire, d'après Abdelkrim Benhassine, représentant d'une entreprise spécialisée dans la distribution de ces produits depuis plus de dix ans. Il a souligné l'importance de proposer aux laboratoires des solutions adaptées, intégrant les avancées technologiques, afin de garantir des diagnostics fiables. M. Benhassine a également relevé, dans ce sens, une évolution positive de la production nationale de certains produits, citant notamment les tests rapides et les tubes de laboratoire, avec une progression du taux d'intégration locale. Dans le domaine des dispositifs médicaux, Larbi N'hari, responsable au sein d'un établissement pharmaceutique implanté à Aïn Témouchent, a indiqué que son entreprise, spécialisée depuis 2017 dans la fabrication de gants chirurgicaux stériles et non stériles, emploie environ 1.700 salariés. L'entreprise exporte déjà vers plusieurs pays africains et ambitionne d'élargir ses débouchés nationaux et internationaux. Les perspectives d'exportation de produits pharmaceutiques algériens vers des marchés comme la Mauritanie, le Mali et le Sénégal ont également été évoquées. Pour sa part, Yasmine Bennou, représentante d'une entreprise spécialisée dans l'imagerie médicale, a présenté des équipements destinés à faciliter le diagnostic et à aider les équipes chirurgicales à localiser les zones à traiter. Elle a également mis en avant la numérisation des examens radiologiques et la transmission à distance des images, qui permettent d'accéder aux résultats sans recourir systématiquement aux supports physiques.

Finance islamique

Les sukuk souverains « **Ijara** » intègrent la cote officielle de la Bourse d'Alger

Avec 137,4 milliards de dinars de sukuk souverains admis à la cotation de la bourse d'Alger sur un montant global d'émission de 296,6 milliards de dinars, l'Algérie franchit une nouvelle étape dans le développement de la finance islamique et la diversification de ses instruments de financement.



FATIHA A.

La Bourse d'Alger a accueilli, jeudi, la cérémonie d'admission des sukuk souverains « Ijara », émis par le Trésor public, à sa cote officielle. Cette opération représente une étape importante dans l'évolution du marché financier algérien, en consacrant l'intégration de ces instruments de financement islamique au sein du marché boursier organisé.

Selon la bourse d'Alger, l'opération porte sur un montant global de 296,6 milliards de dinars. Sur cette enveloppe, des sukuk d'une valeur de 137,4 milliards de dinars ont été admis à la cotation officielle de la Bourse d'Alger. Le montant restant, estimé à 159,2 milliards de dinars, a été souscrit sous forme physique. L'émission est assortie d'un taux de rendement locatif annuel de 6 %. Cette répartition entre les titres admis à la cote

officielle et ceux souscrits sous forme physique met en évidence les différentes modalités de détention de ces instruments. L'introduction en Bourse offre notamment un cadre organisé pour leur négociation, sous réserve des conditions applicables à l'émission, et contribue à améliorer leur visibilité auprès des investisseurs.

Les sukuk souverains constituent une catégorie de titres financiers utilisés pour mobiliser des ressources auprès des investisseurs, dans le respect des principes de la finance islamique. Contrairement aux obligations conventionnelles, dont la rémunération repose généralement sur le versement d'intérêts, les sukuk s'appuient sur des actifs, des droits sur des actifs ou des opérations économiques structurées conformément aux règles applicables à la finance islamique.

Dans le cas des sukuk « Ijara », le mécanisme repose sur un contrat de location. Les revenus versés aux détenteurs sont liés aux loyers générés par l'actif ou le droit d'usage concerné, selon les moda-

lités prévues par la structure de l'émission. Le taux de rendement locatif annuel annoncé pour cette opération est de 6 %.

Ce type de financement permet ainsi de proposer aux investisseurs un produit fondé sur une logique différente de celle des instruments obligataires classiques. Il peut également contribuer à mobiliser une épargne qui, pour des raisons liées aux préférences ou aux exigences de conformité religieuse des épargnants, reste parfois éloignée des placements financiers traditionnels.

Pour le Trésor public, le recours aux sukuk s'inscrit dans une démarche de diversification des instruments susceptibles de contribuer au financement des besoins publics. La mobilisation de ressources à travers des produits conformes aux principes de la finance islamique permet d'élargir potentiellement la base des souscripteurs, en donnant accès à une catégorie de placements répondant à des attentes spécifiques du marché.

Réseau routier

De nouvelles opérations de **maintenance** et de modernisation proposées dans le PLF 2027

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a indiqué, jeudi à Alger, que plusieurs nouvelles opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier national et de wilaya ont été proposées dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2027, visant le désenclavement, l'amélioration du niveau de service et l'élimination des points noirs, selon l'APS.

Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales, présidée par Azouz Nasri, président du Conseil de la nation, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, le ministre a précisé qu'il a été proposé l'entretien du tronçon entre Khemis El Khechna et Boudouaou sur 13,54 km, indiquant que la prise en charge du tronçon restant reliant Birtouta à Zeralda sera programmée dans le cadre des futurs projets de lois de finances. Concernant la deuxième rocade sud reliant Zeralda à Boudouaou sur une distance globale de 62 km, M. Djellaoui a indiqué que l'Algérienne des Autoroutes (ADA) effectue régulièrement des travaux de maintenance sur les tronçons dégradés (traitement des fissures, comblement des nids-

de-poule, nivellement des affaissements, outre le remplacement des joints de chaussée endommagés des ponts et du renouvellement de la peinture de la signalisation horizontale ainsi que des panneaux verticaux de direction et d'avertissement. La réhabilitation du tronçon reliant Birtouta à Khemis El Khechna sur 29 km, inscrite au titre de la loi de finances 2026, constitue une priorité absolue, a-t-il ajouté, précisant que les travaux débiteront en novembre prochain, en poursuivant le suivi sur le terrain de l'état de la route et en intervenant en cas de besoin pour garantir la sécurité de ses usagers et maintenir un niveau de service acceptable.

Imputant une partie de la détérioration du réseau à la surcharge des poids lourds, le ministre a fait part de l'acquisition de pese-essieux mobiles destinés à la Gendarmerie nationale afin de faciliter le contrôle des charges et de vérifier leur conformité aux limites légales.

En réponse à une autre question portant sur les mesures prises pour programmer le dédoublement de la route reliant Hassi Belkebour à Bordj Omar Driss, dans la wilaya d'Illizi, le ministre a indiqué que la réalisation des tronçons endommagés de la RN54 sera assurée dans le cadre du

programme de réparation des dégâts causés par les intempéries, au titre de l'année 2026, dès l'achèvement des procédures administratives, ajoutant que l'opération se trouve actuellement au stade de l'évaluation des offres.

Dans le cadre du PLF 2027, M. Djellaoui a évoqué la proposition de réaliser le corps du chemin de wilaya (CW 02) sur 42 km, entre Oued Samen et Bordj Omar Driss, ainsi que de moderniser le CW05 sur 21 km, dans la région d'Imihrou.

Il a également été proposé d'étudier la modernisation d'un tronçon de la RN03, reliant TFT au PK1224, sur 34 km, ainsi que l'étude de réalisation d'une route destinée à désenclaver la zone d'habitation d'Idkak.

Concernant les dégâts causés par les intempéries dans les wilayas du Sud, le ministre a annoncé qu'une enveloppe de 1,413 milliard de DA avait été allouée à la prise en charge de cinq tronçons routiers, comprenant les RN54 et RN53, deux tronçons de la RN03 et le CW03.

Il a ajouté que les cahiers des charges relatifs aux travaux d'entretien de ces tronçons avaient été élaborés, dans le cadre d'un programme spécial approuvé par les services du Premier ministre.

R.E.

Banque d'Algérie
De nouvelles règles encadrent l'activité d'affacturage

La Banque d'Algérie a publié une instruction fixant les modalités pratiques d'exercice de l'affacturage par les banques et établissements financiers, en application des dispositions du règlement n° 26-03 du 13 août 2026 relatif à l'exercice de cette activité, selon l'APS. Il s'agit de l'instruction n° 09-2026 du 7 octobre, qui stipule que l'opération d'affacturage est initiée par une demande introduite par l'adhérent auprès du factor, précisant l'identification du débiteur ainsi que les éléments d'information nécessaires à l'évaluation de sa situation financière, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'affacturage, ou factoring, est une opération par laquelle l'adhérent transfère, dans le cadre d'une convention écrite avec effet subrogatoire, ses créances commerciales sur ses clients (débiteurs), à une banque ou à un établissement financier (factor) qui moyennant rémunération lui règle ferme le montant intégral de la créance transférée en supportant le risque de non-remboursement, explique le règlement, n° 26-03. «Préalablement à la conclusion de tout contrat d'affacturage entre l'adhérent et le factor, ce dernier doit procéder à l'évaluation de la situation de l'adhérent et du débiteur», selon l'instruction. Les opérations d'affacturage sont réalisées sur la base d'un contrat d'affacturage écrit et signé par les deux parties, précise l'instruction, expliquant que le contrat d'affacturage doit inclure, au minimum, les clauses portant les informations liées notamment à la mention expresse «contrat d'affacturage» et l'identification des parties au contrat (notamment, nom et prénom de la personne physique / dénomination ou raison sociale de la personne morale, l'adresse du siège social, les signataires habilités). De plus, le contrat d'affacturage doit également inclure des informations liées entre autres à l'objet du contrat d'affacturage, les modalités de subrogation, les droits et obligations des parties contractantes, les conditions de rémunération du factor, la durée du contrat d'affacturage, l'identification du ou des débiteurs, le plafond global d'engagement du factor et, le cas échéant, les plafonds individuels par débiteur, les conditions de résiliation du contrat ainsi que ses effets sur les créances ayant fait l'objet de financement et de subrogation. Le contrat doit aussi faire obligation à l'adhérent, d'informer le factor, sans délai, par écrit ou par tout autre moyen laissant trace écrite, dès qu'il a connaissance de tout événement ou circonstance susceptible d'affecter la capacité du débiteur à s'acquitter du montant de la créance ayant fait l'objet d'une opération d'affacturage, souligne l'instruction. Par ailleurs, dans le cadre du transfert de créances, au titre d'un contrat d'affacturage, l'adhérent transfère au factor, selon les modalités convenues entre les parties, les factures ou tout autre document équivalent, objet de financement, accompagnées d'un bordereau récapitulatif permettant de les identifier. Le factor doit procéder, avant tout transfert de créances, à la vérification de l'éligibilité des créances commerciales présentées à l'affacturage, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux clauses du contrat d'affacturage, note la même source, ajoutant que les créances commerciales éligibles aux opérations d'affacturage sont celles détenues par les adhérents sur des débiteurs résidents en Algérie. «Le transfert des créances emporte transmission au profit du factor, des droits et sûretés qui y sont attachés, conformément aux dispositions législatives en vigueur», indique l'instruction, notant que l'adhérent matérialise la subrogation, par l'établissement, en deux exemplaires, d'une quittance subrogative, pour chacune des factures ou de tout autre document équivalent financés.

R.E.

OLÉICULTURE À TIZI-OUZOU

Des **prévisions** au-delà des niveaux habituels

Selon l'inspecteur phytosanitaire M. Kaci Boukhalfa, ces prévisions sont considérées comme une excellente nouvelle pour la filière, les oliviers, naturellement programmés pour l'alternance bisannuelle, ayant enchaîné deux années de charge consécutives.



Les premières prévisions de récolte pour la campagne oléicole 2026/2027 dans la wilaya de Tizi-Ouzou sont bien supérieures aux niveaux habituels, grâce notamment aux pluies abondantes du printemps dernier qui ont permis aux oliviers de maintenir une bonne charge et de préserver leur productivité cette saison encore, a-t-on appris mardi auprès de la direction locale des services agricoles. Selon l'inspecteur phytosanitaire M. Kaci Boukhalfa, ces prévisions sont considérées comme une excellente nouvelle pour la filière, les oliviers, naturellement programmés pour l'alternance bisannuelle, ayant enchaîné deux années de charge consécutives. En effet, en oléiculture,

une année de forte production (une année de charge) est systématiquement suivie d'une année de décharge où la récolte chute considérablement, a-t-il expliqué. Cette situation, a-t-il observé, est due aux «conditions climatiques exceptionnellement favorables, notamment les pluies abondantes tombées au printemps dernier ayant permis aux arbres de maintenir une bonne charge et de préserver leur productivité encore cette saison». «Habituellement, poursuit-il, le volume de production d'olives retombe durant l'année de décharge à seulement 10 à 20% de celui de l'année de forte production. Dans ce contexte, atteindre cette saison (2026/2027) 60% du volume produit durant la saison dernière (2025/2026) constitue une performance remar-

quable», a-t-il dit, ajoutant qu'«obtenir 60% de la production de l'année précédente dépasse largement nos prévisions et présage d'une campagne tout à fait honorable». Il faut rappeler que, durant la campagne 2025/2026, plus de 12,6 millions de litres d'huile ont été produits à partir de la trituration de 776.339 quintaux d'olives. Si les prévisions détaillées de cette campagne ne sont pas encore définitivement établies notamment en ce qui concerne la production d'huile par quintal d'olives triturées, ces premières perspectives confirment une fois encore le potentiel et la résilience de l'oléiculture dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a-t-il souligné.

Faculté de médecine de Tiaret

77 postes **d'enseignants** hospitalo-universitaires et de médecins résidents

Soixante-dix-sept (77) postes d'enseignants hospitalo-universitaires et de médecins résidents sont prévus à la faculté de médecine de l'Université Ibn-Khaldoun de Tiaret, afin de renforcer l'encadrement pédagogique et d'assurer la formation des étudiants, a annoncé récemment le recteur de l'université, Belgoumane Berezoug. Le responsable a précisé que ces postes ont été attribués à l'université à la suite de l'officialisation récente de la décision portant création de la faculté de médecine. Les candidats retenus prendront leurs fonctions à l'issue des procédures de recrutement, dans le cadre de la délégation de prérogatives accordée par le ministère à l'administration de l'université, a-t-il ajouté. L'opération porte sur 50 postes d'enseignants hospitalo-universitaires, dont les spécialités seront définies en coordination avec les secteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Santé, en fonction des be-

soins recensés dans la wilaya, ainsi que des structures sanitaires et des équipements disponibles. Elle prévoit également le recrutement de 27 médecins résidents, selon une formule concertée entre les deux secteurs. Ces praticiens contribueront à la formation clinique des étudiants de quatrième, cinquième et sixième années, au niveau des services hospitaliers relevant des structures sanitaires de la wilaya, a expliqué le même responsable. Parmi ces structures figurent notamment le complexe mère-enfant, l'établissement hospitalier spécialisé en ophtalmologie et en oto-rhino-laryngologie (ORL), le complexe régional de traitement des cancers ainsi que l'établissement hospitalier spécialisé en psychiatrie, entre autres. Le renforcement des structures sanitaires par des compétences médicales spécialisées devrait contribuer à améliorer la qualité des soins dispensés aux citoyens, notamment dans les wilayas de Tiaret et de Tissemsilt, ainsi que dans la région de Ksar-Chella-

la, dont la population totale dépasse les deux millions d'habitants, selon la même source. Cette démarche vise également à rapprocher les prestations de santé des citoyens, à améliorer les capacités de diagnostic et de prise en charge thérapeutique et à réduire les déplacements des patients vers des centres hospitalo-universitaires éloignés. Par ailleurs, la faculté de médecine de l'Université Ibn-Khaldoun a bénéficié, à l'occasion de la rentrée universitaire en cours, d'une structure pédagogique indépendante située au centre-ville de Tiaret. Celle-ci comprend 13 salles de cours, quatre amphithéâtres ainsi que différents espaces et équipements pédagogiques. Quelques 1 100 étudiants poursuivent actuellement leur formation au sein de cette structure, dans des conditions jugées favorables, notamment en raison de son emplacement, qui facilite leurs déplacements vers les établissements de santé concernés par leur formation pratique, a indiqué le recteur de l'université.

Tlemcen

Réhabilitation des forêts de chênes-lièges dans la région de Hafir

La wilaya de Tlemcen a bénéficié d'un projet de réhabilitation des forêts de chênes-lièges dans la région de Hafir, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts. Le chef du service de la vulgarisation et du développement des ressources forestières, Tarek Selladji, a indiqué à l'APS que ce projet, qui s'étale sur une période de dix ans, concerne trois wilayas pilotes, à savoir Tlemcen, Béjaïa et Jijel. Il est réalisé en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coordination avec le Parc national de Tlemcen. Le projet prévoit plusieurs opérations, notamment de nouvelles plantations de chênes-lièges, des travaux de nettoyage, l'aménagement de pistes pare-feu, ainsi que la réalisation de tours de surveillance et de bassins d'eau, entre autres. Ces opérations seront menées avec la participation des populations vivant à proximité de cette forêt, notamment celles des villages d'Ahl El Ghafer, de Moul Eddachra, de Bouhassoun, de Djerda et d'Aïn Fetouh. La superficie totale de la forêt de Hafir est estimée à environ 9.965 hectares, répartis sur les communes de Sabra, Bouhlou, Aïn Ghoraba et Béni Boussaïd (Béni Bahdel). Elle comprend près de 4.000 hectares de chênes-lièges, tandis que le reste de sa superficie est couvert de chênes verts, de pins et d'autres essences forestières, selon la même source. Dans une phase ultérieure, le projet prévoit également la création de coopératives regroupant les populations riveraines de la forêt. Ces coopératives seront chargées de réaliser différents travaux forestiers et opérations de plantation, afin de renforcer la participation des habitants à la gestion et à la valorisation des ressources forestières. Ce projet vise à valoriser et à préserver les forêts de chênes-lièges, à soutenir les activités des populations vivant à proximité des espaces forestiers et à diversifier la production forestière ainsi que les ressources issues du patrimoine forestier, a-t-on précisé.

In-Salah

Plus de 300 km de réseaux électriques pour soutenir l'activité agricole

La wilaya d'In-Salah a bénéficié d'un programme d'électrification agricole, d'une consistance de plus de 300 km linéaires, dans le cadre du soutien à l'activité agricole et l'extension des superficies exploitées, a-t-on appris, mardi, auprès de la Direction des services agricoles (DSA). Le programme de l'année 2026, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard DA pour les raccordements au réseau d'électrification agricole, concernent 44 périmètres et zones agricoles, où les travaux sont soit achevés, soit en voie de l'être, offrant ainsi les conditions propices à l'exercice de l'activité agricole et au développement des investissements dans ce secteur, a précisé le DSA, Abdelaziz Zengoula. Il a ajouté que la wilaya a également bénéficié d'un programme d'ouverture et d'aménagement de pistes agricoles, sur un linéaire total de 150 km, pour un coût de 350 millions DA, a-t-il ajouté en signalant que les travaux se poursuivent dans le but de faciliter l'accès des agriculteurs à leurs exploitations et d'améliorer les conditions d'exploitation agricole. S'agissant de l'assainissement du foncier agricole, M. Zengoula a fait état de plus de 300 hectares qui ont été assainis au profit des agriculteurs, avec des superficies allant de 5 à 30 hectares et plus, permettant, de la sorte, aux bénéficiaires d'obtenir les titres de propriété et de concession, et de pouvoir étendre leurs investissements. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des efforts tendant à renforcer les infrastructures agricoles dans la wilaya d'In-Salah, à accompagner les agriculteurs et à répondre aux besoins liés au développement de la production agricole et à l'extension des terres cultivées.

VARICES

Comment **prévenir** la maladie veineuse ?

Marcher régulièrement, bouger et éviter l'immobilité prolongée sont des gestes simples qui favorisent la circulation sanguine et contribuent à soulager les jambes. Selon les spécialistes, l'activité physique et l'adoption de bonnes habitudes au quotidien participent à la préservation de la santé veineuse et à l'atténuation des symptômes des varices.

Souvent considérées comme un simple problème esthétique, les varices constituent pourtant une manifestation fréquente de la maladie veineuse chronique, qui peut provoquer douleurs, lourdeurs, gonflements et complications cutanées. Face à ce trouble de la circulation sanguine, la prévention repose notamment sur l'activité physique régulière, l'adoption de bonnes habitudes de vie et la consultation médicale dès l'apparition des premiers symptômes. Pour les personnes à risque, bouger davantage permet de stimuler le retour du sang vers le cœur et de limiter la stagnation veineuse. La marche, le vélo et la natation figurent parmi les activités recommandées, car les contractions des muscles des jambes favorisent la circulation sanguine. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'activité physique régulière présente d'importants bénéfices pour la santé, tandis que l'inactivité physique demeure un enjeu majeur de santé publique : en 2024, l'organisation estimait que 31 % des adultes dans le monde ne pratiquaient pas suffisamment d'activité physique. Si ces données ne concernent pas spécifiquement les varices, elles soulignent l'importance de lutter contre la sédentarité. Les recommandations des experts vont également dans ce sens : marcher quotidiennement, éviter de rester assis ou debout sans bouger pendant de longues périodes, surélever les jambes au repos et maintenir un poids adapté font partie des mesures utiles pour soulager les symptômes et limiter l'aggravation de la maladie veineuse. Les personnes exerçant un métier qui impose une station debout prolongée ou de longues heures en position assise doivent ainsi veiller à interrompre régulièrement ces postures par quelques pas ou des mouvements des chevilles. L'âge, les antécédents familiaux, la grossesse, le surpoids et certaines situations professionnelles peuvent également accroître le risque de développer des varices. Les spécialistes vasculaires rappellent toutefois qu'aucune mesure ne garantit leur prévention absolue, notamment lorsque des



facteurs héréditaires interviennent. Les recommandations cliniques publiées par les sociétés savantes spécialisées notamment celle de la Society for Vascular Surgery insistent sur l'importance d'une prise en charge adaptée aux symptômes et à l'état veineux de chaque patient. En cas de douleurs persistantes, de jambes lourdes, de démangeaisons, de gonflement ou de modifications de la peau, un avis médical est donc indiqué. C'est au professionnel de santé d'évaluer la situation et, si nécessaire, de demander un écho-Doppler veineux afin de préciser le diagnostic. Les bas de compression peuvent être utiles chez certaines personnes, mais leur choix

doit être adapté à la situation médicale. En présence d'une douleur brutale accompagnée d'un gonflement d'une seule jambe, une évaluation médicale urgente est nécessaire, tandis qu'un essoufflement soudain ou une douleur thoracique imposent d'appeler les secours. En somme, si l'exercice physique ne peut empêcher toutes les varices, il constitue un allié précieux pour favoriser la circulation, préserver la mobilité et contribuer à une meilleure santé veineuse. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter les bons réflexes au quotidien pour prévenir cette maladie avant qu'elle ne s'aggrave. **A.B**

El-Oued

Plus d'une dizaine d'opérations pour des séquelles de brûlures

Pas moins de Onze interventions chirurgicales de correction d'anciennes séquelles dues aux brûlures ont été effectuées à l'établissement public hospitalier «EHS-Mère enfant Bachir Benacer» sur des enfants de la wilaya d'El-Oued dans le cadre du jumelage avec le centre hospitalo-universitaire «Ibn Sina» d'Annaba, a-t-on appris jeudi auprès de la direction de l'EHS. Précédées par des consultations, ces interventions ayant profité aux enfants aux stigmates d'anciennes brûlures, âgés de six (6) à dix (10) ans ont été menées, trois jours durant, par un staff médical composé de sept spécialistes, dont des chirurgiens pédiatres, cinq réanimateurs-anesthésistes, conduit par le Pr. Fadila Bouattou, spécialiste en brûlures et chirurgie en plastique, et chef de service des brûlures au CHU-Ibn-Sina d'Annaba, a indiqué le directeur de l'EHS d'El-Oued, Zakaria Naïboue.

De même, près de 25 enfants, issus de différentes wilayas, ont bénéficié, dans le cadre de ce jumelage, des consultations médicales spécialisées préliminaires déterminant les interventions chirurgicales.

Ces journées de formation ayant trait à la vulgarisation des mécanismes et périodes de diagnostic des brûlures d'enfants ont, à cette occasion, été animées par le Pr. Fadila Bouattou en direction des corps médical et paramédical exerçant à l'EHS-Bachir Benacer d'El-Oued.

Selon les organisateurs de ce jumelage, d'autres initiatives médico-chirurgicales seront projetées, en perspective, au profit des enfants manifestant des malformations dues aux séquelles d'anciennes brûlures.

CHU d'Oran

Lancement d'une campagne de dépistage précoce du diabète

Le Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran organise, à travers son service de biochimie, à partir d'aujourd'hui dimanche, une campagne de sensibilisation et de dépistage précoce du diabète, au moyen du dosage de l'hémoglobine glyquée (HbA1c), a-t-on informé auprès de cet établissement hospitalier.

Cette initiative vise à sensibiliser les citoyens à l'importance du dépistage précoce du diabète, à travers la réalisation du dosage de l'hémoglobine glyquée, qui permet d'évaluer la glycémie moyenne au cours des derniers mois. Cet examen contribue ainsi à détecter les troubles de la glycémie et à orienter les personnes concernées vers un suivi médical approprié.

La campagne vise également à renforcer la sensibilisation à l'importance du diagnostic précoce et du suivi médical régulier, afin de réduire les risques de complications liées au diabète, notamment celles susceptibles d'affecter différents organes du corps à long terme.

Cette campagne sera ouverte à l'ensemble des citoyens, sans condition d'âge ni obligation de présenter des symptômes, dans le cadre des efforts visant à promouvoir la culture de la prévention et à ancrer l'importance des examens périodiques pour préserver la santé.

Une caravane de sensibilisation à Mascara

Encourager les femmes rurales à créer des microprojets

Une caravane de sensibilisation ciblant les femmes vivant dans les zones rurales a été lancée jeudi dans la wilaya de Mascara, dans le but de les encourager à créer des microprojets générateurs de revenus, a indiqué la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), à l'origine de cette initiative.

La première étape de cette caravane, organisée en coordination avec les cellules de proximité de solidarité, a été marquée par des rencontres de sensibilisation au profit de femmes issues des zones rurales de la commune d'Aïn Fekan. Ces rencontres ont permis de présenter les conditions et les modalités de bénéfice des avantages du programme «Famille productive», destiné à encourager les femmes à lancer des microprojets contribuant à la dynamisation de l'économie locale et au développement de leurs régions, selon la même source. Le programme de cette caravane,

qui s'étalera sur un mois, prévoit l'organisation de sorties de sensibilisation dans les agglomérations rurales de la wilaya afin de faire connaître le dispositif «Famille productive», mis en place par l'Etat pour soutenir et encourager les femmes rurales à développer des activités économiques génératrices de richesse à petite échelle. Il prévoit également de les orienter vers le choix de microprojets adaptés et réalisables, notamment dans les domaines de l'artisanat rural et de l'élevage. A cette occasion, des rencontres seront organisées avec des femmes exerçant différents métiers artisanaux, notamment la fabrication d'ustensiles en poterie et la préparation de pâtes traditionnelles, afin de les encourager à adhérer au programme «Famille productive», placé sous la tutelle du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. Ce dispositif leur permet de créer de petites entreprises artisanales féminines, précise

la même source.

Le programme de cette caravane comprend également des sessions de formation permettant aux femmes rurales de bénéficier de cours théoriques sur les démarches à suivre pour constituer un dossier de demande de bénéfice du programme «Famille productive», ainsi que sur les méthodes de bonne gestion d'un microprojet. Parallèlement à cette caravane, des émissions radiophoniques seront consacrées à la présentation de cette initiative de sensibilisation et de ses objectifs, avec la participation de cadres de la Direction de l'action sociale et de la solidarité et des cellules de proximité de solidarité. Cette caravane vise à renforcer l'esprit entrepreneurial chez les femmes et à leur permettre de créer des microprojets d'investissement, contribuant ainsi à leur intégration économique et sociale, a-t-on indiqué.

CHINE

Ecoles et commerces fermés à l'approche du typhon Champi à Taïwan

La plupart des commerces et des écoles sont fermés vendredi à Taïwan alors que le typhon Champi s'approche de l'île, contraignant des centaines de personnes à quitter leur domicile avant l'arrivée de cette puissante tempête. Le typhon devrait balayer le nord-est de l'île vendredi alors qu'il se dirige vers la Chine continentale et le Japon, entraînant l'annulation de centaines de vols dans la région. Au moins une personne a trouvé la mort à Taïwan après avoir été emportée par les vagues soulevées par le typhon, selon une source officielle. Des dizaines d'autres ont été blessées.

Le travail et les cours ont été suspendus sur la quasi-totalité de l'île, où les rues des quartiers du nord et du nord-est étaient désertes, les habitants s'étant réfugiés chez eux pour attendre la fin de la tempête. Plus de 1.100 personnes ont été évacuées de leur domicile tandis que des milliers de militaires restent en état d'alerte pour participer aux opérations de sauvetage.

KENYA

Un immeuble en construction de plusieurs étages s'effondre à Nairobi

Un immeuble en construction de plusieurs étages s'est effondré vendredi dans un quartier populaire de la capitale kenyane, Nairobi, où les autorités craignent que « beaucoup » de personnes soient piégées sous les débris. Selon les médias locaux, des vidéos circulant en ligne montrent l'effondrement spectaculaire d'un bâtiment haut de 18 étages, dégageant d'épais nuages de poussière dans le quartier d'Eastleigh. Le site de l'incident étant enserré par de hauts immeubles, les interventions sont complexes. D'après la présidente de l'Institution d'ingénierie et de technologie du Kenya, Bibiye Mahmoud, des ouvriers effectuaient les travaux de finition dans le bâtiment. « Il y a donc beaucoup de personnes prises au piège ici », a-t-elle indiquée aux médias.

TCHAD

Plusieurs dizaines de nouveaux cas de dengue détectés en trois jours

Les autorités tchadiennes ont annoncé la découverte de plusieurs dizaines de nouveaux cas de la maladie de dengue au cours de ces derniers jours, dont onze décès, ont rapporté vendredi des médias. Selon les médias, 3.846 cas suspects de dengue ont été enregistrés dans les provinces de l'Ennedi Ouest, Batha, N'Djamena, Ouaddaï, Sila et Wadi-Fira, dont 299 cas confirmés parmi lesquels 11 décès ont été déplorés. Les premiers cas de dengue ont été découverts en juillet 2026 dans le camp de réfugiés de Kounoungou situé dans la province de Wadi Fira dans l'Est du Tchad. La dengue est une maladie infectieuse d'origine virale transmise aux humains par les piqûres des moustiques infectés du virus de la dengue.

Evaluation des vaccins contre Ebola de type Bundibugyo

Lancement d'un essai clinique majeur en RD Congo

« Le lancement de cet essai constitue une étape cruciale pour déterminer si les vaccins candidats peuvent protéger efficacement les populations contre le virus Bundibugyo », a déclaré Chikwe Ihekweazu, directeur exécutif du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Un essai clinique majeur visant à évaluer plusieurs vaccins candidats contre le virus Ebola de type Bundibugyo a été lancé vendredi à Bunia, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), alors que le pays fait face à la plus importante et la plus meurtrière épidémie

jamais enregistrée de ce virus. Baptisé « Tumaini », signifiant « espoir » en swahili, cet essai clinique de phase II/III a débuté avec la vaccination des premiers participants dans la province de l'Ituri, la plus touchée par l'épidémie, selon la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), qui finance et soutient

l'étude, ont rapporté des médias. L'essai vise à évaluer l'innocuité, les réponses immunitaires et l'efficacité de plusieurs vaccins candidats, notamment auprès de personnes ayant été en contact avec des cas confirmés et présentant un risque élevé d'infection. Il repose sur une approche de vaccination en anneau ciblant les contacts des personnes infectées, dans le cadre d'une plateforme adaptative permettant d'évaluer plusieurs candidats au cours d'une même étude. Le premier vaccin évalué est Ervebo, déjà homologué contre la maladie causée par le virus Ebola de type Zaire, mais dont l'efficacité contre le virus Bundibugyo n'a pas encore été démontrée. Deux autres vaccins candidats spécifiquement développés contre ce dernier virus, l'un par Moderna et l'autre par l'Université d'Oxford en collaboration avec le Serum Institute of India, devraient également être intégrés à l'essai. « Le lancement de cet essai constitue une étape cruciale pour déterminer si les vaccins candidats peuvent protéger efficacement les populations contre le virus Bundibugyo », a déclaré Chikwe Ihekweazu, directeur exécutif du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, Mohamed Janabi, a également salué cette avancée, soulignant que l'étude permettra de recueillir des données scientifiques essentielles sur les vaccins candidats, tout en renforçant la riposte à l'épidémie actuelle et la préparation aux futures flambées.

Selon les dernières données des autorités sanitaires congolaises, publiées mercredi, la RDC avait enregistré au 20 octobre en cours 9.704 cas confirmés d'Ebola, dont 4.687 décès, soit un taux de létalité de 48,3 %. Déclarée le 15 mai en RDC, l'épidémie a été qualifiée deux jours plus tard d'urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS. Les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) ont ensuite déclaré l'urgence de santé publique de sécurité continentale. L'épidémie actuelle est devenue la plus importante et la plus meurtrière jamais enregistrée en RDC, ainsi que la deuxième plus grande épidémie d'Ebola au monde, après celle qui a frappé l'Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2016.

Grèce

L'accès aux réseaux sociaux interdit aux moins de 15 ans

Le Parlement grec a adopté dans la nuit de jeudi à vendredi une loi interdisant aux moins de 15 ans l'accès aux réseaux sociaux à partir du 1er janvier 2027, une mesure mise en place dans plusieurs pays à travers le monde. A l'issue d'un vif débat, la loi a finalement été adoptée par la seule majorité gouvernementale de droite, issue du parti Nouvelle-Démocratie du Premier ministre Kyriakos Mitsotakis, selon l'agence de presse grecque ANA. Les députés du principal parti de l'opposition socialiste, Pasok, ont voté « présent » criti-

quant certaines dispositions du texte tandis que les autres partis de gauche et nationalistes ont voté contre, selon ANA. De son côté, le Pasok avait présenté une solution alternative, prévoyant une interdiction stricte pour les moins de 13 ans et un contrôle parental pour les jeunes de 13 à 14 ans, afin de garantir une « proportionnalité des restrictions ». Intitulée « Interdiction de l'usage des services des réseaux sociaux par les mineurs », la loi « est une solution efficace, nécessaire et compatible avec le droit européen » pour parer au problème d'addiction des

mineurs aux réseaux sociaux, a affirmé le ministre de la Gouvernance digitale et de Intelligence artificielle Dimitris Papastergiou. La loi prévoit des mécanismes de vérification de l'âge, des sanctions sévères à l'encontre des plateformes en cas de non-respect, et la proposition européenne de règlement, le Kids Act. A l'instar de l'Australie, qui a interdit depuis fin 2025 les réseaux sociaux aux moins de 16 ans, plus d'une vingtaine de pays dans le monde ont adopté des mesures similaires visant surtout les moins de 15 ou 16 ans.

Indonésie

1,16 tonne de kétamine saisie au large de Sumatra

Les autorités indonésiennes ont saisi 1,16 tonne de kétamine à bord d'un navire étranger dans les eaux de Sumatra (ouest), a déclaré vendredi un responsable de la police.

La police et les douaniers ont intercepté mardi ce pétrolier dans le détroit de Malacca alors qu'il se dirigeait vers Port Klang, en Malaisie, et l'ont conduit au port de Belawan, dans le nord de Sumatra, pour y être inspecté. « A l'issue de cette opération de perquisition, l'équipe conjointe a réussi à saisir des stupéfiants sous forme de kétamine. Les preuves ont été retrouvées dans 58 sacs dont le poids total s'élevait à 1,16 tonne », a déclaré le chef de la police nationale indonésienne, Suyudi Ario Seto, dans la ville de Medan. Les autorités ont arrêté huit membres d'équipage, dont sept Indonésiens. La police a estimé la valeur de la cargaison à 3.480 milliards de roupies indonésiennes (plus de 171,67 millions d'euros), a précisé M. Suyudi. Le navire battait pavillon mongol mais appartient à une société basée à Johor Bahru, en Malaisie, a-t-il également indiqué. Le responsable policier a ajouté que les services de renseignement ont commencé à surveiller en août le pétrolier, après avoir reçu des informations selon lesquelles il pourrait se livrer à des activités suspectes. Cette saisie est survenue un peu plus de deux mois après que les autorités indonésiennes ont intercepté, près des îles Riau, au sud de Singapour, un navire transportant 1,3 tonne de kétamine en provenance de Thaïlande, dissimulée dans 65 sacs. La kétamine est un puissant agent pharmacologique principalement connu comme anesthésique général dissociatif. En raison de ses propriétés hallucinogènes et psychoactives, ce produit est parfois détourné pour un usage récréatif illégal.

L1- Mobilis (7e journée)

Le MCO leader provisoire, l'OA confirme son redressement

Le MC Oran s'est emparé du fauteuil de leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, grâce au nul décroché en déplacement face à la JS El-Biar (0-0), tandis que l'Olympique Akbou a confirmé son redressement en battant à domicile le CS Constantine (3-0), en ouverture de la 7e journée, disputée vendredi et qui se poursuivra samedi et mardi. Toujours invincibles, les « Hamraoua » se distinguent également par leur efficacité défensive, avec six rencontres disputées sans avoir encaissé le moindre but. Le MCO, qui a terminé la partie en infériorité numérique après l'expulsion de l'attaquant gabonais Edlin Matouti (55e), compte désormais 14 points au compteur, à une longueur de son poursuivant direct, le CR Belouizdad (13 pts), alors que la JSEB porte son capital à huit unités et se hisse provisoirement au sixième rang.

Au stade des Martyrs à Akbou, l'Olympique local a poursuivi sa remontée au classement en dominant nettement le CS Constantine (3-0), une semaine après son succès à domicile face à l'ES Ben Aknoun (2-1). Hitala a ouvert la marque dès la 13e minute, avant que Zamoum ne double la mise au retour des vestiaires (47e). Tahar, passé notamment par le CSC, a ensuite scellé le genre de la rencontre à la 57e minute.

Ce deuxième succès consécutif propulse les joueurs de l'entraîneur Abdelkader Amrani à la quatrième place avec 10 points, soit le même total que la JS Kabylie et l'USM Alger.

Le CSC, dont l'entraîneur tunisien Mondher Kebaïer a été limogé dans la semaine, continue de broyer du noir en enregistrant un troisième revers de suite, avec une moyenne de trois buts encaissés par match. Au classement, il recule à la 8e place avec 7 unités.



LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

Le MCA surclasse Rangers et passe en phase de groupes

Le MC Alger, seul représentant algérien en Ligue des Champions d'Afrique de football, s'est qualifié avec brio pour la phase de poules de l'épreuve, en surclassant les Nigériens d'Enugu Rangers (3-0, mi-temps : 0-0), vendredi soir au stade Ali Ammar dit Ali La Pointe de Douera.



Battus lors de la première manche, disputée dimanche dernier au MKO Abiola à Abeokuta (2-0), les joueurs de l'entraîneur Khaled Ben Yahia, sont allés puiser dans leurs ressources pour réaliser une « remontada » et arracher une qualification méritée. Malgré le soutien massif de ses supporters, le « Doyen » a peiné à développer son jeu lors des premières minutes, face à un adversaire bien regroupé, qui a réussi à neutraliser les initiatives algéroises. Progressivement, les Algérois ont haussé le rythme et accentué leur présence dans le camp adverse, sans toutefois se montrer suffisamment précis dans le dernier geste.

La première occasion notable est intervenue à la 35e minute, lorsque la tentative du Guinéen Saliou Bangoura dans la surface a été repoussée par un défenseur nigérian. Malgré une fin de première période à l'avantage des Algérois,

marquée par une pression soutenue et une réclamation de penalty, les deux formations ont rejoint les vestiaires sur un score vierge.

Le Mouloudia sort ses griffes

Au retour des vestiaires, le MCA a poursuivi ses efforts offensifs face à une équipe d'Enugu Rangers davantage repliée dans son camp, soucieuse de préserver l'avantage acquis lors du match aller.

Les entrées de trois armes offensives : Boukholda, Kohili et Bayazid, ont apporté davantage de percussions au jeu mouloudéen, permettant aux locaux de multiplier les offensives. Cette domination a fini par être récompensée à la 58e minute, lorsque Boukholda a ouvert le score d'une tête au deuxième poteau. Poursuivant sur leur lancée, les Algérois ont obtenu un penalty à la 69e minute, après une faute commise sur le défenseur Khelif dans la surface de réparation. Chargé de l'exécution, Bangoura n'a cependant pas réussi à transformer

cette occasion, manquant ainsi l'opportunité de creuser l'écart. Poussés par un public des grands soirs, les joueurs du MCA ont continué d'accuser la défense nigérienne, de plus en plus fébrile.

A six minutes de la fin du temps réglementaire, Bangoura a doublé la mise pour le MCA en reprenant un ballon repoussé par le gardien nigérian, après une première tentative de la tête de Bayazid sur un centre en retrait de Kohili (84e).

Dans le temps additionnel, Bayazid a parachevé le succès des Algérois en recevant une tête victorieuse à la 90e+2, scellant définitivement le genre de la rencontre et la qualification du Doyen pour la phase de groupes.

Le triple champion d'Algérie parvient ainsi à se qualifier à la phase de groupes pour la troisième fois de rang, en attendant d'être fixé sur ses prochains adversaires.

H.M.

Championnats du monde 2026 de lutte

L'Algérie engagée avec 13 athlètes à Astana

Treize athlètes (dix messieurs et trois dames) représenteront l'Algérie dans la 75e édition des championnats du monde de lutte, prévue du 24 octobre au premier novembre 2026 à la Barys Arena d'Astana (Kazakhstan), selon la liste d'admission, dévoilée vendredi par les

organisateurs.

Il s'agit de Mouad Chibani (57 kg), Ousama Laribi (65 kg), Abdelkadr Ikkal (79 kg) et Fatah Benfardj-Allah (86 kg), qui seront engagés dans la spécialité lutte libre.

De leur côté, Abdelkrim Fargat (60 kg), Abdel-Djabbar Djebbari (63 kg), Fayçal Benfredj (67 kg), Chaouki Douache (77 kg), Bachir Sid Azara (87 kg) et Fadi Rouabah (97 kg) concourront en lutte gréco-romaine, au moment où le trio Ibtissem Doudou (50 kg), Chaïma Chebila

(53 kg) et Achouak Tekkouk (57 kg) sera engagé dans la lutte féminine.

Trente titres seront mis en jeu dans ces Mondiaux, à nombre égal dans chaque spécialité, à savoir : 10 en gréco-romaine (messieurs), 10 en lutte libre (messieurs) et 10 en lutte libre féminine. Suivant le programme de compétition dévoilé par les organisateurs, le bal s'ouvrira le 24 octobre, avec la lutte gréco-romaine. Le 27 octobre verra l'entrée en lice de la lutte féminine, alors que la lutte libre masculine débutera le 29 octobre.

L- 2/ Amateurs

L'USMB et le MCS font match nul

L'USM Blida a consolidé sa première place au classement général du Groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, en ramenant un bon résultat nul (0-0) de son périlleux déplacement chez le MC Saïda, dans le duel au sommet de la septième journée, disputé vendredi après-midi à Saïda, tandis que le WA Tlemcen s'est imposé difficilement (2-0) face au mal-classé, la JS Taghit.

Le club de la Ville des Roses, candidat sérieux à l'accession, compte désormais 17 points, ce qui lui procure trois longueurs d'avance sur ses premiers poursuivants au classement, le RC Kouba et le GC Mascara.

Une avance provisoire cependant, car le Raed et le Ghali n'ont pas encore disputé leurs matchs respectifs de la septième journée et pourraient, en cas de victoire samedi, se rappeler à l'USMB.

Championnats d'Afrique seniors 2026 de Boxe

L'Algérie termine la compétition avec 10 médailles

L'équipe nationale algérienne de boxe (garçons et filles) a terminé sa participation aux Championnats d'Afrique seniors 2026, qui ont pris fin à Nairobi au Kenya, avec un moisson de dix médailles (cinq en or, trois en argent et deux en bronze), et une deuxième place continentale derrière le pays hôte.

Le Kenya a pris la première place avec 14 médailles (5 en or, 3 en argent et 6 en bronze), tandis que l'Ouganda a occupé la troisième place avec 13 médailles (4 en or, 1 en argent et 8 en bronze). Les médailles d'or algériennes ont été remportées par Sid Ahmed Moussaoui, dans la catégorie des plus de 90 kg, vainqueur en finale du Kenyan Clinton Mashinya par arrêt de l'arbitre au début du deuxième tour, Youcef Islam Yaïche, dans la catégorie des 70 kg, qui s'est imposé en finale face à l'Égyptien Ahmed Heikal sur le score de 3-2, Mustapha Abdou, dans la catégorie des 80 kg, vainqueur du Seychellois Jade Mikock sur le score de 5-0, et Mohamed Maoui, dans la catégorie des 85 kg, affronte l'Anglais Moiss Chiangulula Vicsa. Chez les dames, l'unique titre est revenu à la boxeuse Fatiha Mansouri, dans la catégorie des 51 kg, victorieuse en finale de la Kényane Mbithe Veronica sur le score de 4-1. Quant aux médailles d'argent, elles ont été décrochées par Malak Aïchoune (54 kg), Ichrak Chaïb (60 kg) et Djawhara Benane (65 kg), tandis que les deux médailles de bronze sont revenues à Douaa Rouas (57 kg) et, chez les hommes, à Hicham Maouche (60 kg). Pour rappel, l'Algérie a pris part à ces Championnats d'Afrique seniors avec une délégation de 13 boxeurs et boxeuses, dont huit hommes et cinq dames, avec l'ambition de faire mieux que lors de la précédente édition, organisée en 2023 à Yaoundé (Cameroun), où l'Algérie avait terminé troisième avec sept médailles (quatre en or, deux en argent et une en bronze).

Gymnastique artistique / Mondiaux 2026

Kaylia Nemour, se contente de la 4e place

La gymnaste algérienne Kaylia Nemour a terminé quatrième au concours général des Championnats du monde 2026 de gymnastique artistique, vendredi à Rotterdam (Pays-Bas). Après l'exécution de ses quatre agrès du concours, Nemour a réussi un total à 54.998 points. La médaille d'or est revenue à l'Améri-

caine Blakely Skye avec une note à 55.733, devant la Russe Roshchina Liudmila qui a concouru sous la bannière du Comité olympique international (CIO), avec 55.199 et la Chinoise Ke Qinqin (55.032). La championne olympique algérienne disputera sa deuxième finale, aux barres asymétriques, le samedi 24 octobre, à

15h30, avant d'enchaîner le lendemain, à partir de 13h42, avec sa troisième et dernière finale, au concours de la poutre. Agée de 19 ans, Nemour avait fait une excellente entrée en lice dans ces Mondiaux-2026, en surclassant toutes ses concurrentes dans la 5e subdivision des qualifications.

FC BARCELONE

Rodri souhaite **se venger**

Rodri est prêt à jouer les premiers rôles alors que le FC Barcelone se prépare à un Clasico aux enjeux considérables face au Real Madrid ce dimanche. L'international espagnol a prévenu ses coéquipiers qu'ils devaient s'attendre à une vive réaction de leurs rivaux, déterminés à reprendre l'ascendant dans la plus grande affiche du football mondial.

Rodri se réjouit à l'idée de disputer son premier Clasico. Il voit dans cette rivalité historique la plus grande des vitrines pour un footballeur professionnel. De retour dans le football espagnol après un passage riche en trophées à Manchester City, Rodri mesure pleinement l'importance de cette rencontre à travers le monde. Pour l'Espagnol, ce n'est pas un match comme les autres : tous les regards des amateurs de football seront braqués sur le terrain.

«C'est une grande joie de revenir dans le football espagnol et de vivre un Clasico, compte tenu de ce que cela représente à l'échelle mondiale. L'un des inconvénients pour les joueurs qui ont évolué en Premier League, par exemple, c'est qu'ils n'ont pas été autant valorisés ni eu le retentissement qu'ils peuvent avoir en Liga. J'ai eu la chance de pouvoir revenir et de disputer des matches comme celui-ci, qui vous placent sous les yeux du monde entier. Le monde s'arrête pour regarder le Clasico, espérons que ça se passe bien», a-t-il expliqué lors d'un entretien avec DAZN, cité par Mundo Deportivo.

Se méfier de l'effet Mourinho

Face à Barcelone se dressera un Real Madrid dirigé par Jose Mourinho, dont la rigueur tactique et le tempérament combatif sont bien connus du club catalan. Rodri ne se fait aucune illusion sur le défi posé par le technicien portugais : selon lui, l'ancien entraîneur de Chelsea et de l'Inter possède une capacité particulière à transformer la mentalité de ses joueurs. Le milieu de terrain s'attend à affronter ce week-end un adversaire physique et très organisé. «Mourinho est un entraîneur qui a beaucoup de personnalité. Il a une influence déterminante sur les équipes qu'il rejoint et possède une philosophie très affirmée. Il élève toujours le niveau de compétitivité de son équipe», a souligné Rodri.

L'histoire est peut-être du côté de Barcelone avant cette rencontre, mais Rodri a mis ses coéquipiers en garde contre tout excès de confiance. Les résultats récents de Madrid dans le Clasico ont été décevants, et le milieu de terrain estime que cela rend son adversaire bien plus dangereux. Un géant blessé réagit souvent avec davantage d'agressivité, et il s'attend à voir le Real Madrid tout donner face à son équipe pour mettre fin à cette mauvaise série. A propos de l'approche de son rival, il a ajouté : « Ils ont un style de jeu différent du nôtre, mais l'esprit de compétition est toujours là, encore plus dans des matches de cette nature. Nous nous attendons donc à un Real Madrid qui donnera tout. Sur les six ou sept derniers Clasicos, je crois qu'ils n'en ont gagné qu'un. Ils voudront donc prendre leur revanche. »

MLS

Lewandowski conseille les jeunes joueurs

Loin de l'Europe, Robert Lewandowski reste tout de même un suiveur aguerri de l'actualité du ballon rond sur le Vieux Continent. L'été dernier, la star polonaise a quitté le FC Barcelone après 4 années de bons et loyaux services. Désormais, Lewandowski enchaîne les buts en MLS avec le Fire de Chicago.

En Espagne, l'attaquant a notamment assisté de près à l'éclosion de Lamine Yamal, qui impressionne par son talent et sa précocité.

Dans un entretien accordé à The Athletic, Lewandowski a prévenu la nouvelle génération, notamment incarnée par Lamine Yamal. Il ne les voit pas avoir une très longue longévité au très haut niveau : «À l'avenir, il sera impossible de rester au sommet aussi longtemps que nous l'avons fait. Aujourd'hui, tout va beaucoup plus vite pour les jeunes joueurs. Ils atteignent le plus haut niveau beaucoup plus tôt que notre génération. Mais justement, il leur sera plus difficile d'y rester longtemps.»

Dans son jugement, Robert Lewandowski évoque plus l'aspect physique que l'aspect mental : «Pas à cause de leur mentalité, mais à cause de la fatigue physique. Même si ce sont des joueurs extraordinaires, ils restent des êtres humains. Et quand tu obtiens tout très tôt, tu finis peut-être par perdre une petite partie de cette faim qui te permet de rester au sommet.»

Arrivé l'été de ses 22 ans au Borussia Dortmund, Lewandowski a attendu de fêter ses 38 ans pour quitter l'Europe. Le Polonais a démarré sa carrière dans le club de Znicz Pruszków à l'âge de 18 ans, soit une longévité de 20 ans.

Il y a deux ans, Raphaël Varane avait mis fin à sa carrière à l'âge de 31 ans en raison d'une fatigue physique et musculaire. Le champion du monde 2018 avait lui aussi bluffé les suiveurs par sa précocité au début de sa carrière et notamment avec son arrivée au Real Madrid à l'âge de 18 ans.

BAYERN MUNICH

Vincent Kompany s'effondre et se fait transporter en hôpital

L'entraîneur du Bayern Munich, Vincent Kompany (40 ans), a été transporté vendredi dans un hôpital de Munich avec un médecin urgentiste. Le FCB l'a annoncé.

Sur X, le club le plus titré d'Allemagne a écrit que l'entraîneur était «sous surveillance médicale». Le communiqué précise: «Vincent Kompany a dû recevoir des soins médicaux vendredi après s'être effondré pendant l'entraînement des amateurs du Bayern Munich. L'entraîneur de l'équipe première assistait à la séance de la deuxième équipe. Kompany fait l'objet d'exams approfondis à l'hôpital et restera sous surveillance médicale. Jusqu'à nouvel ordre, son staff technique assurera la ges-

tion des entraînements et des matches.»

Max Eberl, membre du directoire du Bayern chargé du sport, a déclaré: «La santé de Vincent Kompany est notre priorité absolue. Au Bayern Munich, nous ferons tout pour qu'il se rétablisse rapidement.» Kompany recevra «tous les soins médicaux et tout le soutien nécessaires, ainsi que tout le temps dont il a besoin. Son staff technique, en qui nous avons une confiance totale, reprend ses fonctions. Au Bayern Munich, nous souhaitons tous un prompt rétablissement à Vinnie.»

Dans l'après-midi, Bild et Sky avaient d'abord rapporté que Kompany avait été transporté dans un hôpital de Munich avec un médecin urgentiste. Un

hélicoptère aurait également atterri au centre d'entraînement du Bayern, situé Säbener Straße, mais n'aurait finalement pas été nécessaire.

Ces derniers jours, Kompany souffrait d'une infection virale. C'est notamment pour cette raison qu'il a manqué le dernier entraînement et la conférence de presse avant le match de Ligue des champions contre Arsenal (2-2).

C'est l'adjoint de Kompany, Aaron Danks, qui a assuré cette conférence de presse avant le match contre Arsenal. Il a déclaré mardi au sujet de son supérieur: «Il est très important qu'il se repose.» Kompany avait notamment «ressenti des douleurs dans les jambes».

Finale de la CONMEBOL Libertadores 2026

Palmeiras et Estudiantes **face à face**

Palmeiras et Estudiantes de La Plata se sont qualifiés pour la finale de la Copa Libertadores 2026 de la CONMEBOL au terme de séances de tirs au but haletantes en demi-finales. Décisifs dans les buts, Carlos Miguel et Fernando Muslera ont ouvert la voie à un affrontement historique, le 28 novembre, à l'Estadio Centenario de Montevideo.

Les poids lourds sud-américains Palmeiras et Estudiantes de La Plata se disputeront le titre continental en finale de la CONMEBOL Libertadores 2026, le 28 novembre à l'Estadio Centenario de Montevideo. Les deux demi-finales se sont décidées aux tirs au but, au terme de matches retour tendus.

Palmeiras a éliminé Fluminense, champion en 2023, 5-3 aux tirs au but après un score cumulé de 2-2, tandis qu'Estudiantes a résisté à dix au Maracanã pour

sortir Flamengo, tenant du titre, 3-2 aux tirs au but. Déjà sacré quatre fois, Estudiantes vise un cinquième titre, tandis que le Palmeiras d'Abel Ferreira espère décrocher une quatrième couronne. Le gardien d'Estudiantes Fernando Muslera a livré une prestation extraordinaire face à Flamengo, repoussant trois tirs au but consécutifs de Jorginho, Lucas Paquetá et Bruno Henrique. L'Uruguayen de 40 ans a disputé un match retour sans but au cours duquel Estudiantes a joué plus de 40 minutes à dix après l'expulsion de Baltasar Rodríguez. Après ses exploits au Maracanã, Muslera est revenu sur son parcours émotionnel après une Coupe du monde difficile. «Sur le plan personnel, le football vous donne toujours une autre chance», a déclaré Muslera.

«Lors d'une séance de tirs au but, le gardien a cet avantage supplémentaire de pouvoir apporter sa

contribution», a-t-il ajouté, évoquant «le bonheur de vouloir réaliser ses rêves, d'assumer ses responsabilités dans les bons moments comme dans les moins bons».

L'entraîneur de Palmeiras Abel Ferreira a atteint sa quatrième finale de Libertadores en sept saisons grâce à l'arrêt décisif de Carlos Miguel face à No-nato, de Fluminense.

Le technicien portugais retrouve l'Estadio Centenario, où il avait déjà soulevé le trophée en 2021.



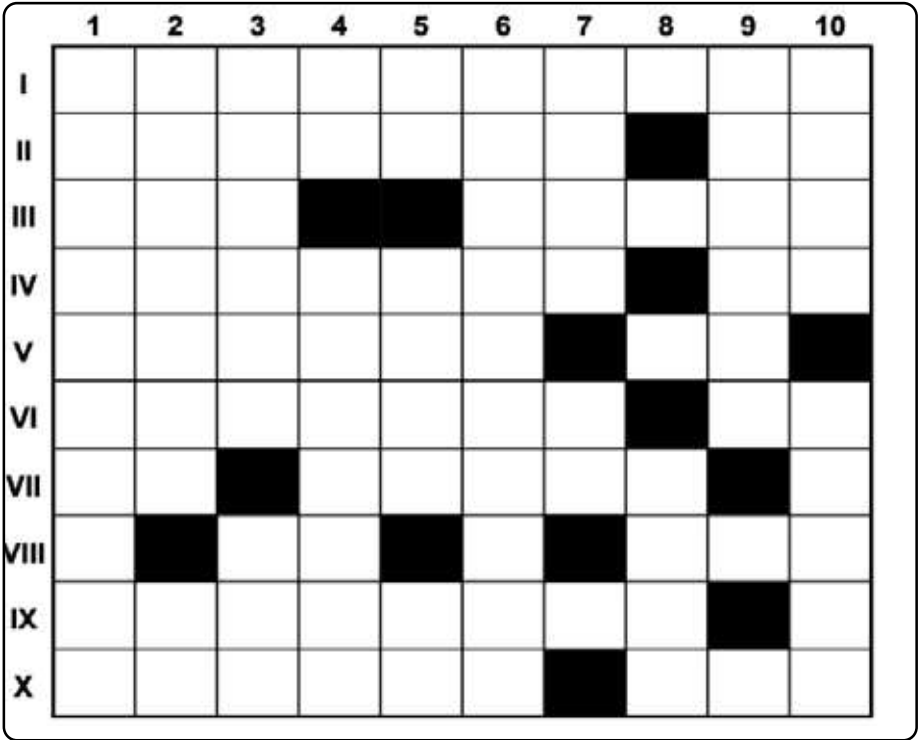
LES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

I. Garde-corps. II. Un symbole du compagnon maçon. Morceau de squelette. III. Mastic de garnissage. Prêce de Noël. IV. Une pièce quasi indispensable pour une maison bioclimatique. C'est moi qui parle. V. Publiai. Se jette dans l'Adriatique. VI. Château de poupe. Nanoseconde. VII. L'Equateur en ligne. Affluent de la Seine. VIII. Rapport en maths. Voie publique. IX. Entoure la cité médiévale. X. Abrita une manufacture et une école normale. Aigre.

VERTICALEMENT

1. Positions dominantes en architecture. 2. Ouvrage d'art et d'eau. Négation. 3. Pupitre. Vieille technique de télécommunication. 4. Europe abrégée. Bâtiment de peintres. 5. Strontium. L'OTAN outreAtlantique. C'est-à-dire que c'est du latin. 6. Héritage du passé. 7. Imagina. Au milieu du menu. 8. Pierre de construction. 9. Domine les fortifications. 10. Villa romaine à Tivoli. Une famille d'architectes allemands.



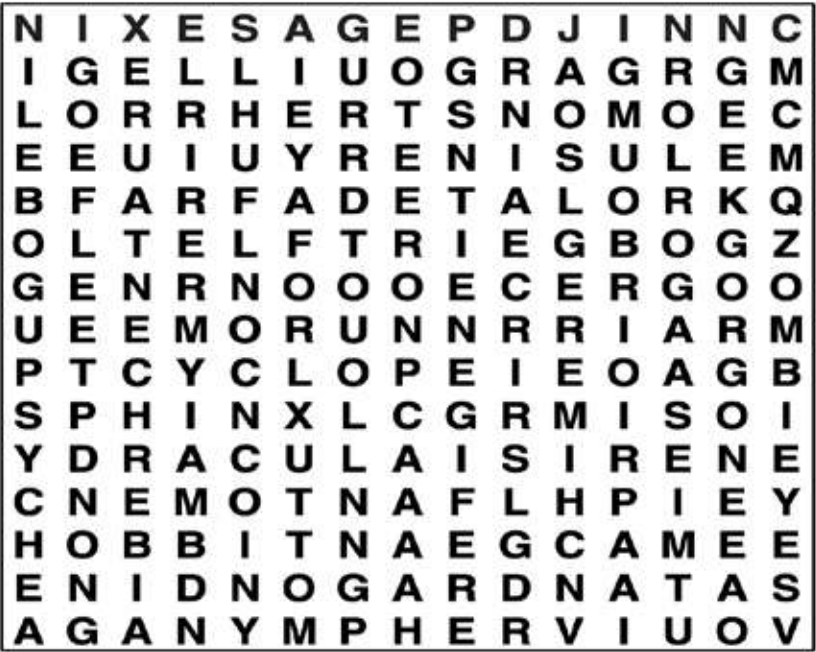
MOTS MÊLÉS

CENTAURE
CERBERE
CHIMERE
CYCLOPE
DJINN
DRACULA
DRAGON
ELFE
FANTOME
FARFADET
GARGANTUA

GARGUILLE
GEANT
GOBELIN
GOLEM
GORGONE
GOULE
GRIFFON
HOBBIT
HYDRE
KORRIGAN
LICORNE

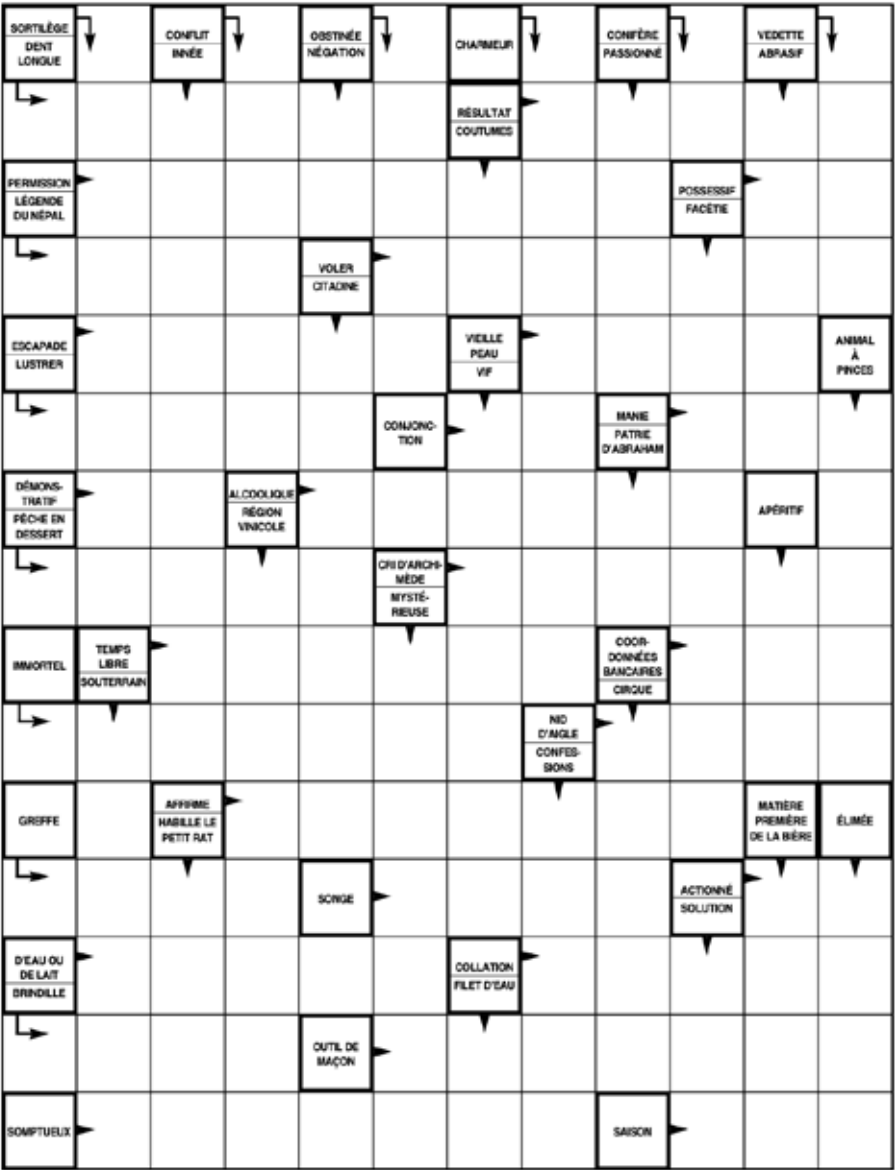
LOUP
MELUSINE
MINOTAURE
MONSTRE
NAGA
NAIN
NIXE
NYMPHE
OGRE
ONDINE
PEGASE

PSYCHE
SATAN
SIRENE
SORCIERE
SPHINX
TROLL
VAMPIRE
VOUVRE
YETI
ZOMBIE



Le mot-mystère est : amortisseursx

LES MOTS FLÉCHÉS



PUBLICITÉ

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila
Daïra de Chellal
Commune de Chellal
N.L.F 42000200002803901008

Avis D' Appel d'offres ouvert No 02 /2026

Le président de l'APC de chellal lance un avis d'appel d'offre ouvert:
Séance n°01 Aménagement des travaux d'aménagement urbain de la route reliant le quartier Sultan Moussa au Mohamed El Mokrani à chellal
Séance n°02 Aménagement urbain des les quartiers Lasfer lakhdar à chellal
Séance n°03 Pavage des les quartiers Jarboua mohamed à chellal
Séance n°04 Aménagement urbain et pavage des la route des la quartiers Housa Abdelkader

Les entreprises qualifiées titulaires d'un certificat de qualification professionnelle et de classification, activité principale ou secondaire Dans le domaine de construction ou travaux publics, grade 01 et supérieur, valable pour une durée de validité, intéressées par cette annonce peuvent Tirage du cahier des charges auprès de la Direction des Marchés Publics au siège de la commune en échange du paiement de 5.000,00 DZD. Les offres doivent comprendre:

« Dossier de candidature », « Offre technique », « Offre financière », le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont placés dans Des enveloppes séparées et bien fermées, dont chacune indique le nom de l'établissement, la référence et l'objet de l'appel à propositions, et compare la mention « dossier de candidature », « proposition technique » ou « proposition », « Financières », selon le cas, et ces enveloppes sont placées dans une autre enveloppe, bien fermée et cachetée, portant la mention :

Avis D' Appel d'offres ouvert No 02 /2026

« à l'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - concernant Séance n°01 Aménagement des travaux d'aménagement urbain de la route reliant le quartier Sultan Moussa au Mohamed El Mokrani à chellal Séance n°02 Aménagement urbain des les quartiers Lasfer lakhdar à chellal Séance n°03 Pavage des les quartiers Jarboua mohamed à chellal Séance n°04 Aménagement urbain et pavage des la route des la quartiers Housa Abdelkader

- Le dossier de candidature contient :

1. Une déclaration de candidature dûment renseignée datée et signée
2. Une déclaration de probité dûment renseignée datée et signée
3. Certificat de qualification et de classement professionnel, activité principale ou secondaire Dans le domaine construction ou travaux publics catégorie 01 et plus valide (reçu de dépôt ne justifie pas l'attestation)
4. Capacités financières moyens financiers justifiés par les bilans des 03 dernier année 2023/2024/2025
5. Capacités techniques : moyens humains justifiant son effectif par une liste visée par services de la CNAS-CACOBATPH ou bien mouvement des salaire et conformer par attestation vise par CNAS
6. Moyens matériels : justifiés par les cartes grises et attestation d'assurances et factures pour le matériels roulant et les PV d'huissier de justice ou notaire pou le matériels non roulant et autres documents
7. plan exécution des travaux
8. Lois fondamentale pour la personne morale
9. Attestation prouvant le dépôt légale des comptes sociaux pour la dernière année pour la personne morale.

Observation
Le contractant devra présenter le dossier complet conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15/247 Les documents justifiant des informations contenues dans la déclaration de candidature ne seront demandés qu'au destinataire de la transaction. Qui doit être soumis dans les 10 jours à compter de la date de sa notification et avant même que la subvention temporaire ne soit publiée dans les journaux. S'il n'est pas soumis dans le délai et s'il s'avère qu'il contient des informations qui ne correspondent pas à la déclaration, l'offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur reprendra les procédures de subvention. S'il s'avère que les informations sont fausses après la conclusion de la transaction, la transaction sera annulée sous la seule responsabilité du client contractant.

2-L'offre technique contient:

1. Une déclaration à souscrire dûment renseignée datée et signée
2. Cahier des charges offres technique signé et paraphé avec la déclaration à souscrire (index sur toutes les pages) à la fin de sa page il contient la phrase «lu et accepté»
3. Un mémoire technique justificatif.

3- L'offre Financière:

1. la lettre de soumission;
2. le bordereau des prix unitaires
3. le détail quantitatif et estimatif
4. Analyse des prix total et partiels

Les soumissionnaires peuvent retirer les cahiers de charge pendant une durée de 15 jour à compter de la première apparition de cet appel aux journaux quotidien arabe ou Française et la presse électronique la date limite des dépôt offres est fixée à la même date de la dernier journée de ce présent appel -11H30 au niveau du bureau (marché publique)
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une quatre-vingt dix 90 jour à partir de la date limite de dépôt des offres
Ce présent appel d'offres est considéré comme convocation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis qui aura lieu au signée d'APC de la commune de chellal, la même date du dernier jour de cet appel partir de 11h30.

Observation
Si le jour de dépôt des offres tombe un jour férié ou un jour de repos légal, les délais seront prolongés jusqu'au jour ouvrable suivant.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET HÉRITAGE COLONIAL

Quand le colonialisme français s'attaque aussi aux esprits

PAR BDENASSER SMAÏL*

Car la domination coloniale ne passe pas seulement par les armes, les frontières et les administrations. Elle s'installe aussi dans les mots, les images et les histoires que l'on raconte aux peuples. Comment une conquête territoriale devient-elle, dans les esprits, une prétendue supériorité de civilisation ?

Quand la conquête cherche à se faire passer pour une mission

La France commence la conquête de l'Algérie en 1830. Pourtant, au XIXe siècle, la question coloniale ne domine pas d'emblée toute la vie littéraire française, ni même l'opinion publique. Hédia Khadhar rappelle ce décalage. Il faudra notamment la défaite de 1870 face à la Prusse et la perte de l'Alsace-Lorraine pour que l'expansion outre-mer prenne une nouvelle dimension dans le discours sur la grandeur nationale.

L'empire devient alors, pour certains, un moyen de relever la tête, de restaurer le prestige français et de compenser les humiliations européennes. À cette ambition s'ajoutent les intérêts économiques, les calculs politiques et les préoccupations stratégiques. Le tout est enveloppé dans une formule qui a fait carrière : la « mission civilisatrice ».

La formule est habile. Elle permet de présenter la domination comme un service rendu, l'occupation comme une œuvre de progrès et le conquérant comme un bienfaiteur. Il ne viendrait donc pas seulement prendre possession d'un territoire, mais apporter aux populations qui y vivent ce dont elles seraient supposément dépourvues.

Voilà le tour de passe-passe : celui qui décide à la place de l'autre finit par prétendre agir pour son bien

L'analyse que Hédia Khadhar consacre à l'économiste Paul Leroy-Beaulieu est, sur ce point, éclairante. Son ouvrage *De la colonisation chez les peuples modernes*, paru en 1874, connaît plusieurs éditions dont les préfaces témoignent de l'évolution du discours colonial. Une argumentation économique se transforme progressivement en doctrine nationale et en justification d'une mission prétendument supérieure.

La colonisation ne repose donc pas uniquement sur les soldats. Elle s'organise aussi dans les livres, les journaux, les sociétés de géographie, les institutions de formation et les réseaux économiques. Les intérêts matériels ont leurs théoriciens, les ambitions nationales leurs porte-parole, et la morale vient donner à l'ensemble une apparence de noblesse.

Et lorsque l'on prétend apporter la civilisation à celles et ceux que l'on soumet, une question s'impose : qui a désigné le conquérant comme juge du degré de civilisation des autres ?

Le colonisateur se donne un rôle. Le colonisé, lui, reçoit une étiquette

L'un est explorateur, soldat courageux, administrateur compétent, missionnaire dévoué ou pionnier bâtissant l'avenir. L'autre est décrit comme enfantin, paresseux, irrationnel, fanatique, parfois même à peine différent d'un animal.

Ce portrait n'est pas innocent. Il distribue les rôles avant même que l'histoire ne commence : au premier, l'initiative et l'intelligence ; au second, l'inertie et l'incapacité. L'un est fait pour commander, l'autre semble avoir besoin d'être commandé.

La professeure montre comment une partie de la littérature de voyage, des récits militaires et des romans coloniaux contribue à installer cette vision. Les récits d'aventures, notamment ceux destinés à la jeunesse, mettent en scène des héros occidentaux confrontés à une nature présentée comme sauvage et à des hommes décrits comme incultes ou barbares. L'intelligence, la technique et le courage du héros finissent naturellement par triompher.

Naturellement ? Justement. Tout est là.

À force de répéter les mêmes images, on finit par leur donner l'apparence de vérités éternelles.

LE COLONIALISME NE S'EST PAS CONTENTÉ DE CONQUÉRIR DES TERRITOIRES. IL A AUSSI CONQUIS LES IMAGINAIRES...

En juin dernier, nous avons consacré une première tribune à l'imaginaire colonial français, à partir du livre de la professeure Hédia Khadhar, *Mythes et réalités de l'imaginaire colonial français au XIXe siècle*, publié chez L'Harmattan en 2026. Une nouvelle lecture de cet ouvrage, proposée par l'enseignant-chercheur Haytham Jarbouï, nous donne aujourd'hui l'occasion de reprendre et d'approfondir cette réflexion.



Une représentation fabriquée dans un contexte historique se transforme en évidence. Une hiérarchie politique, née de rapports de force, prend les habits d'une hiérarchie humaine.

Il serait pourtant trop facile de réduire tous les écrivains du XIXe siècle à des propagandistes conscients. Le livre de Khadhar est plus intéressant que cela. Il examine les contradictions, les ambiguïtés et les écarts entre les œuvres, les auteurs et l'idéologie coloniale de leur temps. Une œuvre peut dévoiler les travers d'un système sans rompre complètement avec les préjugés qui le nourrissent.

C'est précisément ce qui rend la littérature si révélatrice : elle ne répète pas toujours le discours officiel, mais elle peut en conserver les réflexes jusque dans ses critiques.

Tartarin de Tarascon : l'Orient rêvé face à l'Algérie réelle

Le cas d'Alphonse Daudet mérite qu'on s'y attarde. Dans *Tartarin de Tarascon*, l'auteur met en scène un personnage qui rêve d'aventures orientales, nourri d'images, de lectures et de fantasmes. Il se croit prêt à affronter un monde exotique ; il se heurte à une réalité autrement moins conforme à ses rêves.

Daudet connaît l'Algérie pour y avoir voyagé au début des années 1860. Son regard ne se confond donc pas simplement avec celui d'un homme qui n'aurait jamais quitté son salon. Mais il fait de l'écart entre l'imaginaire et le réel le ressort même de sa satire.

Le Tartarin aventurier est aussi un Tartarin de la représentation : il voit ce qu'il s'attend à voir. L'Orient qu'il porte dans sa tête précède celui qu'il rencontre sur le terrain.

Bel-Ami : derrière les beaux discours, l'argent et les affaires

Avec *Bel-Ami*, Guy de Maupassant nous conduit vers une autre face du problème. Son roman ne se limite pas à l'ascension sociale de Georges Duroy. Il donne aussi à voir les relations entre la presse, les milieux politiques, les intérêts financiers et l'entreprise coloniale, notamment à travers l'affaire tunisienne.

Maupassant a suivi la campagne de Tunisie comme journaliste en 1881. Cette expérience

nourrit son regard sur les ambitions, les calculs et les arrangements qui entourent l'expansion française. Dans son roman, les affaires coloniales apparaissent aussi comme un terrain de spéculation, de manipulation de l'opinion et d'enrichissement.

Nous voici loin de l'image du conquérant désintéressé, parti sauver des populations au nom du progrès humain.

Dénoncer les scandales financiers, les ambitions personnelles et les abus d'une entreprise coloniale ne signifie pourtant pas forcément rejeter le principe même de la colonisation. La critique peut viser les méthodes, les profiteurs et les dysfonctionnements sans renverser toute l'idéologie qui rend l'entreprise acceptable.

C'est l'un des apports importants du travail de Khadhar : nous obliger à lire au-delà des apparences. Un écrivain peut mettre en lumière la corruption d'un système tout en demeurant prisonnier, sur d'autres plans, des représentations de son époque.

Le mythe : une idée ancienne qui se déguise en vérité naturelle

Pour comprendre la persistance de ces représentations, elle mobilise notamment Roland Barthes, Albert Memmi et Frantz Fanon. Leurs approches permettent d'interroger la manière dont une société fabrique l'image de l'autre et donne à cette image une fonction politique.

Le mythe, ici, n'est pas simplement une histoire inventée ou une légende. C'est une représentation qui efface les circonstances de sa naissance et finit par paraître naturelle. Le colonisé n'est plus présenté comme un être humain pris dans une histoire, une société et des rapports de pouvoir précis. Il devient « le colonisé », une catégorie à laquelle on attribue des caractères fixes. L'histoire disparaît derrière l'étiquette. La diversité des individus et des sociétés s'efface derrière le portrait collectif. Et la domination, qui devrait être interrogée, semble presque découler de l'ordre des choses.

Hédia Khadhar analyse également la manière dont le langage du colonisé est déformé, réduit au « sabir », pour le rendre risible et inférieur. Se moquer de la parole de l'autre, c'est aussi lui contester une part de sa dignité et de sa capacité

à exprimer le monde.

L'empire disparaît-il vraiment quand il quitte les territoires ?

C'est ici que la réflexion prend toute sa portée. Dans les dernières pages de son étude, elle formule une idée essentielle : le mythe colonial est une image littéraire engendrée par des nécessités historiques, mais sa persistance tient à sa capacité à transformer une réalité passagère à l'aide de symboles durables.

Autrement dit, le mythe survit parce qu'il ne dépend plus entièrement des circonstances qui l'ont fait naître.

Un empire peut perdre ses territoires, une administration disparaître, un drapeau être abaissé. Les catégories mentales, les hiérarchies supposées et les images transmises de génération en génération, elles, ne s'effacent pas automatiquement avec le changement politique.

Il faut toutefois éviter le raccourci : toute représentation contemporaine n'est pas nécessairement un héritage colonial, et toute critique ne se résume pas à cette histoire. Le livre de Khadhar nous fournit des outils pour reconnaître les continuités lorsqu'elles existent, sans confondre les époques ni remplacer l'analyse par l'accusation.

La question n'est donc pas de distribuer aujourd'hui des certificats de culpabilité à tous les écrivains d'hier. Il s'agit de comprendre comment certaines façons de regarder les peuples ont été fabriquées, diffusées et parfois naturalisées.

Le plus difficile n'est pas de faire tomber un empire. C'est de sortir de sa tête.

Voilà pourquoi cette seconde tribune prolonge celle de juin. La nouvelle lecture proposée par Haytham Jarbouï nous donne l'occasion de revenir sur le travail de la professeure Hédia Khadhar et d'approfondir une réflexion qui va des représentations littéraires aux mécanismes plus profonds de la domination : les intérêts économiques, les ambitions nationales, la fabrication du héros colonial, la réduction du colonisé à une caricature et la persistance de symboles qui semblent survivre à leur époque.

A.s

* **Essayiste et historiographe**

Trait d'esprit

“Celui qui avance avec confiance dans la direction de ses rêves connaîtra un succès inattendu dans la vie ordinaire.”

Henry David Thoreau

Kaylia Nemour conserve son titre mondial aux barres asymétriques



La gymnaste algérienne Kaylia Nemour a décroché hier la médaille d'or aux barres asymétriques lors des Mondiaux de Rotterdam, grâce à une excellente note de 15,333 points. Elle a devancé l'Allemande Helene Kevric, deuxième, et l'Américaine Skye Blakely, troisième, conservant ainsi le titre remporté en 2024. Déjà sacrée championne olympique à Paris en 2024, Nemour disputera dimanche la finale de la poutre. De son côté, l'équipe féminine algérienne a terminé à la 20e place du classement collectif.

Le CS Constantine a annoncé hier la démission de son directeur sportif, Tarek Arama

Le conseil d'administration examine les suites de son départ et prévoit de lui trouver un successeur dans les prochains jours. Cette démission survient alors que le club traverse une période difficile. Après le départ de l'entraîneur tunisien Mondher Kebaier, décidé par Arama en raison des mauvais résultats, le CSC s'est incliné 3-0 face à l'Olympique Akbou. La direction doit désormais chercher à stabiliser le club et à relancer l'équipe.

Le Grand Musée égyptien fête son premier anniversaire

Pour le premier anniversaire de son inauguration, le 1er novembre prochain, le Grand Musée égyptien prévoit des événements culturels et artistiques qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Au programme : des concerts, des spectacles, dont une représentation de la soprano Fatma Saïd, ainsi qu'« Eternal Sun », une expérience mêlant projections lumineuses, musique et narration autour de la civilisation égyptienne. Le musée a accueilli près de quatre millions de visiteurs entre son ouverture officielle en novembre 2025 et la fin août 2026, dépassant ses prévisions initiales. Il abrite notamment plus de 5 000 objets provenant de la tombe de Toutankhamon, réunis pour la première fois dans un même espace. Les responsables souhaitent en faire à la fois un lieu de découverte du patrimoine, de création contemporaine et de dialogue entre les cultures.

Campagne de plantation d'arbres à Jijel



À l'occasion de la Journée nationale de l'arbre, les autorités de Jijel organisent une campagne de plantation aujourd'hui, à partir de 8 h 30, dans la zone d'Al-Samaa, commune de Bouraoui Belhadef. Le wali appelle les habitants, les associations et les organisations de la société civile à participer à cette initiative, qui vise à protéger les forêts et à préserver l'environnement.

Guterres plaide pour une ONU renforcée

À l'occasion de la Journée des Nations unies, célébrée hier, le secrétaire général Antonio Guterres a lancé un vibrant appel aux États pour défendre le multilatéralisme et les valeurs fondatrices de l'Organisation, qui célèbre cette année le 81e anniversaire de l'entrée en vigueur de sa Charte. Bien plus que le simple anniversaire d'une institution, cette commémoration rappelle, selon le chef de l'ONU, la nécessité d'une action collective pour bâtir un avenir commun. Un message délivré dans un contexte international particulièrement tourmenté : « Le monde est ébranlé par des conflits, frappé de plein fouet par la

crise climatique et miné par l'aggravation des inégalités », a-t-il averti, soulignant également que les mutations technologiques avancent plus vite que la capacité collective à les maîtriser. Face à ces bouleversements, Antonio Guterres a plaidé pour un retour aux principes fondateurs de l'Organisation : « Le dialogue, plutôt que la division. La coopération, plutôt que la confrontation. La solidarité, plutôt que la peur. » Il a exhorté les États membres à respecter la Charte et le droit international, tout en renouvelant leur engagement en faveur de la coopération internationale. Quatre-vingt-un



ans après sa création, l'ONU demeure « plus que jamais nécessaire », a estimé le secrétaire général, appelant les nations à unir leurs efforts afin de renforcer l'organisation et de mieux répondre aux besoins des populations face aux défis de notre époque.

L'EXPRESS

AIR ALGÉRIE

Cinq nouvelles destinations lancées

Air Algérie lancera, à compter d'aujourd'hui, cinq nouvelles liaisons internationales vers Conakry, Brazzaville, Lagos, Shanghai et Tripoli. L'annonce, publiée hier par la compagnie, traduit une volonté d'élargir son réseau et de renforcer la connectivité de l'Algérie avec l'Afrique et l'Asie.

Le calendrier prévoit l'inauguration de la ligne Alger-Conakry aujourd'hui. Les liaisons vers Brazzaville, Lagos et Shanghai débiteront demain, avant l'ouverture de la route Alger-Tripoli le mercredi prochain. Quatre de ces destinations se trouvent sur le continent africain, ce qui donne à cette expansion une dimension clairement régionale. Avec Conakry, Brazzaville, Lagos et Tripoli, Air Algérie renforce sa présence dans des villes et capitales appelées à jouer un rôle croissant dans les échanges africains. Ces nouvelles lignes faciliteront les déplacements des voyageurs, des hommes d'affaires et des opérateurs économiques, tout en ouvrant de nouveaux espaces au commerce et à l'investissement. La compagnie présente cette expansion comme une réponse aux besoins des passagers et des acteurs économiques. Elle s'inscrit dans sa stratégie de diversification des destinations et de développement de ses services. Pour l'Algérie, il s'agit aussi de consolider sa place dans le transport aérien régional et de rapprocher les marchés africains. L'ouverture de la liaison Alger-Shanghai constitue l'autre temps fort de ce programme. La ville chinoise rejoint Pékin et



Guangzhou dans le réseau d'Air Algérie, qui desservira désormais trois destinations en Chine. Shanghai figure parmi les principaux centres économiques et commerciaux du pays. Cette ligne directe devrait faciliter les déplacements professionnels, soutenir les échanges commerciaux et encourager la coopération dans les secteurs industriel, technologique et des services. L'élargissement du réseau offre davantage de choix aux voyageurs et facilite la mobilité des entrepreneurs,

des investisseurs et des commerçants. Il intervient alors que les relations économiques entre l'Algérie, l'Afrique et l'Asie connaissent de nouvelles perspectives. Air Algérie mise sur ses lignes pour renforcer son rôle dans le développement des échanges internationaux. Leur réussite dépendra désormais de la qualité du service, de la régularité des vols et de la capacité de la compagnie à répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. **R. N.**

Béjaïa : la femme rurale à l'honneur à Adekar

L'association Femme rurale Tamuyli n Tmettut Adekar a célébré hier la Journée internationale de la femme rurale à l'école primaire Frères Laazib, à Adekar, en collaboration avec l'EPSP d'Adekar et la cellule locale de l'ADS. Artisans, productrices, responsables locaux et habitants ont partagé une journée consacrée au travail, au patrimoine et à la santé des femmes de la région. Une partie de la cour de l'école a été transformée en espace d'exposition. Les visiteurs ont pu y découvrir des produits artisanaux, des bijoux en argent, des poteries, des gâteaux, des légumes, des légumes séchés, de l'huile, du miel, des robes kabyles, etc. Ces réalisations, qui rappellent la richesse des savoir-faire transmis par les femmes rurales, allient mémoire familiale, créativité et économie locale. La chambre de l'agriculture de Béjaïa était représentée par Salah Aït Keddache, qui a pris la parole lors de la rencontre. Son intervention a mis en avant le rôle des femmes dans l'agriculture, l'oléiculture et la valorisation des produits du terroir. La chambre d'artisanat, représentée par



Kadem Abdelghani, a également contribué aux échanges à travers une communication consacrée aux métiers manuels et à leur avenir. Le concours du meilleur plat traditionnel a été l'un des moments les plus attendus de la journée. La cheffe Ydjedd Samira a assuré la présidence du jury. À l'issue des délibérations, Salmi Sabiha a été désignée lauréate du concours, une récompense qui souligne la place de la cuisine traditionnelle dans l'identité et la vie quotidienne de la région. La santé des femmes a également occupé une place importante lors de cette journée. Plus de vingt femmes ont bénéficié d'un dépistage du cancer organisé à cette occa-

sion. Trois femmes ont été honorées lors de cette manifestation. Il s'agit d'une ancienne enseignante, d'une potière et d'une artisane attachée au patrimoine local. Cette reconnaissance a voulu saluer des parcours faits de patience, de transmission et d'attachement profond à la culture de la région. La présidente de l'association, Sebbah Lynda, a déclaré à L'Express : « Nous faisons tout pour promouvoir le rôle de la femme rurale et préserver les métiers artisanaux. » Elle a également annoncé le lancement incessant d'un marché réservé aux femmes, prévu chaque samedi à Adekar. Cette initiative devra offrir aux artisanes, productrices et commerçantes de la région et des autres régions un espace régulier pour vendre leurs produits, échanger avec la population et renforcer leur présence dans l'économie locale. À travers cette journée, l'association a voulu montrer que la femme rurale est une actrice essentielle du développement. Elle produit, transmet, soigne, cuisine et perpétue des savoir-faire qui appartiennent à toute la communauté. **B. B.**